

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC

COMITÉ D'ENQUÊTE DU CONSEIL
CANADIEN DE LA MAGISTRATURE

N°: CCM16-0179

PRÉSENTS : L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président
L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre
L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre
M^e BERNARD SYNNOTT, membre
M^e PAULE VEILLEUX, membre

Dans l'affaire concernant le :

JUGE MICHEL GIROUARD

ENQUÊTE EN VERTU DES ARTICLES 63.1
ET 63.3 DE LA "LOI SUR LES JUGES"
AUDIENCE DU 16 MAI 2017

VOLUME N° 5
PAGES 798 à 938

COMPARUTIONS:

M^e EMMANUELLE ROLLAND,
M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL,
M^e ÉLIE TREMBLAY,
avocats du Comité;

M^e GÉRALD R. TREMBLAY,
M^e LOUIS MASSON,
M^e BÉNÉDICTE DUPUIS,
avocats du juge Michel Girouard.

CCM16-0179

I N D E X

	Page
REPRÉSENTATIONS	800

* * * * *

LISTE DES PIÈCES

G-1 :	Certificat médical de l'honorable juge Girouard	928
	(Confidentiel)	

* * * * *

* * * *

- SÉANCE DE L'AVANT-MIDI -

* * * *

- ADVENANT 9 h 28,

OUVERTURE DE L'AUDIENCE -

* * * *

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Alors, bonjour à tous!

Avant de poursuivre l'enquête, je pense qu'il y a lieu de rappeler la nature de la procédure.

Ce Comité mène une enquête.

On me dit que la nouvelle procédure qui pourrait être adoptée par le Conseil va changer assez fondamentalement les balises de la procédure, mais, pour le moment, la procédure est celle d'une enquête, et cette enquête est à la recherche de la vérité, en lien, pour l'instant, avec les deux (2) allégations que renferme l'Avis d'allégations.

Comme on le sait tous et toutes, cette recherche doit se faire conformément à la "*Loi sur les juges*", le règlement qui nous enjoint, entre autres, à respecter le principe de l'équité procédurale et le Manuel, selon les

1 besoins particuliers de l'enquête en cours.
2 Nous l'avons dit et il convient de le
3 répéter : le Comité ne préside pas un procès où
4 les avocats sont responsables de la
5 présentation de la preuve et la juge doit
6 rester largement muette.
7 La procédure n'est pas contradictoire
8 devant un Comité d'enquête comme celui-ci, il
9 n'y a pas de parties, en tant que telles, et
10 c'est le Comité qui a le mandat de mener
11 l'enquête et, ultimement, d'exposer au grand
12 jour la vérité.
13 L'exécution de ce mandat oblige le Comité,
14 principalement par la voix de son président, à
15 poser beaucoup plus de questions qu'un juge de
16 procès ne le ferait, et cela peut frustrer les
17 avocats habitués à la méthode propre aux
18 procès, mais, en définitive, le Comité
19 manquerait à son devoir s'il n'obtenait pas,
20 des témoins, les réponses susceptibles
21 d'exposer la vérité, car il - le Comité - est
22 seul avec la mission de protéger tant l'intérêt
23 du juge que l'intérêt public.
24 J'ai lu la transcription, les échanges qui
25 ont eu lieu vendredi, et je dois dire que, par

1 moments, on avait l'impression d'une joute
2 chaotique.

3 Je demanderais aux avocats qu'ils fassent
4 un effort particulier pour donner à
5 l'intervenant la chance de s'exprimer sans
6 interruption.

7 Alors, cela dit, nous avons des choses à
8 décider.

9 Alors, en fin de semaine, on a vu que
10 maître Gravel répétait sa demande de production
11 de certains documents, et j'ai...

12 Bonjour, Monsieur le Gendarme!

13 **M. LE GENDARME :**

14 Bonjour!

15 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

16 Je vous prie de vous installer ici.

17 **M. LE GENDARME :**

18 Oui.

19 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

20 Et j'ai, au nom du Comité, requis des avocats
21 du juge Girouard qu'ils apportent, à
22 l'audience, les documents que maître Gravel
23 avait identifiés dans sa demande.

24 Alors, Maître Tremblay, Maître Masson, je
25 vous demanderais de remettre ces documents-là

1 à la greffière du Comité d'enquête, avant
2 d'aller plus loin.

3 Maître Masson?

4 **M^e LOUIS MASSON**

5 pour le juge Michel Girouard :

6 Bien, nous nous apprêtons à exécuter votre
7 ordonnance!

8 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

9 Très bien!

10 Merci!

11 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**

12 pour le juge Michel Girouard :

13 Si vous me permettez, je vais faire la liste,
14 point par point, pour les remettre à maître
15 Rolland, pour être certains qu'on a tous les
16 documents qui sont énumérés, là, à la liste,
17 dans les correspondances de maître Gravel.

18 Alors, si on va à la page 5...

19 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

20 Merci, Maître Dupuis!

21 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**

22 pour le juge Michel Girouard :

23 Alors, à la page 5 de la lettre de maître
24 Gravel, donc, on parle de :

25 *«La lettre de maître Sabourin, du 12*

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

*novembre, et tout document qui y
était joint.»*

Évidemment, nous avons fait l'exercice, au meilleur de nos connaissances; advenant la possibilité où il manquait un document, c'est que nous ne l'avons pas retracé, malgré tous nos efforts.

À ce moment, peut-être que le Conseil de la magistrature pourra nous venir en aide, là, mais nous croyons avoir retracé l'ensemble des documents demandés.

Alors, voici... quatre (5), cinq (5), six (6).

M^e EMMANUELLE ROLLAND

pour le Comité :

Merci!

M^e BÉNÉDICTE DUPUIS

pour le juge Michel Girouard :

Je vais le faire un (1) à un (1), pour être certaine, là, mais...

Ensuite :

*«Toute forme de représentations
écrites qui ont pu être faites par
le juge ou par ses procureurs au
Comité d'examen.»*

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 805 -

1 Alors, ça consiste en trois (3)
2 correspondances : une datée du douze (12), une
3 du treize (13) décembre et une datée du huit
4 (8) janvier.

5 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

6 C'était l'année - quelle année, encore, Maître?

7 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**

8 pour le juge Michel Girouard :

9 Deux mille treize (2013); donc, deux (2)
10 décembre deux mille treize (2013)...

11 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

12 Hum.

13 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**

14 pour le Comité :

15 Merci!

16 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

17 Et huit (8) janvier deux mille quatorze (2014).

18 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**

19 pour le juge Michel Girouard :

20 Exact.

21 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**

22 pour le Comité :

23 Merci!

24 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**

25 pour le juge Michel Girouard :

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 806 -

1 Donc, deux mille treize (2013)... un petit
2 instant!... hum... quatre (4), cinq (5), six
3 (6).

4 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**

5 pour le Comité :

6 Merci!

7 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**

8 pour le juge Michel Girouard :

9 Eh voilà!

10 La communication du huit (8) janvier avait
11 été envoyée par courriel et par la poste, donc,
12 nous avons retracé le courriel d'envoi, nous
13 allons le joindre.

14 Êtes-vous prête pour poursuivre, pour...

15 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**

16 pour le Comité :

17 Oui, merci!

18 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**

19 pour le juge Michel Girouard :

20 O.K.

21 Ensuite :

22 **«La ou les lettres via lesquelles la**
23 **documentation identifiée au**
24 **paragraphe 12 du rapport.»**

25 Alors, au paragraphe 12 du rapport, on

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 807 -

1 parle d'une lettre du juge en chef Rolland, en
2 date du trente (30) novembre.

3 C'est ça?

4 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**

5 pour le Comité :

6 Merci!

7 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**

8 pour le juge Michel Girouard :

9 Voilà!

10 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

11 pour le Comité :

12 Merci!

13 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**

14 pour le juge Michel Girouard :

15 Ça va, Maître Rolland?

16 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**

17 pour le Comité :

18 Oui, merci!

19 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**

20 pour le juge Michel Girouard :

21 Parfait!

22 Ensuite :

23 **«Lettre du juge Girouard, en date du**
24 **11 janvier.»**

25 Six (6) copies.

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 808 -

1 Deux (2) copies pour nous...
2 Bon.
3 **«La synthèse des témoignages et**
4 **éléments de preuve.»**
5 Consiste en les trois (3) volumes.
6 ... Deux (2), trois (3), quatre (4), cinq
7 (5), six (6), volume 2.
8 Volume 3.
9 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**
10 pour le Comité :
11 Merci!
12 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**
13 pour le juge Michel Girouard :
14 Volume 2.
15 Non, pas... excusez, c'est un petit peu
16 pêle-mêle.
17 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**
18 pour le Comité :
19 Merci!
20 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**
21 pour le juge Michel Girouard :
22 **«L'enregistrement vidéo d'une**
23 **rencontre en date du 17 septembre.»**
24 En fait, c'est la vidéo à laquelle on fait
25 référence, là, donc, je ne l'ai pas produite

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

sur clé USB.

**«Observations écrites du juge
Girouard au sujet de l'enquête de
l'avocat externe.»**

Alors, nous avons la lettre du quatorze
(14) août, puis nous avons également un autre
document intitulé :

**«Observations écrites du juge
Girouard suite à l'enquête de maître
Raymond Doray.»**

Deux (2), trois (3), quatre (4), cinq (5),
six (6).

M^e EMMANUELLE ROLLAND

pour le Comité :

Merci!

M^e BÉNÉDICTE DUPUIS

pour le juge Michel Girouard :

Donc, la lettre du quatorze (14) août.

Voilà pour vous!

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Merci!

M^e BÉNÉDICTE DUPUIS

pour le juge Michel Girouard :

Cinq (5), six (6); **«Observations écrites».**

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 810 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e EMMANUELLE ROLLAND

pour le Comité :

Merci!

M^e BÉNÉDICTE DUPUIS

pour le juge Michel Girouard :

Et puis, finalement, la *«lettre du vice-président du Comité sur la conduite des juges, laquelle réfère le dossier au présent Comité d'examen.»*

Alors, c'est une correspondance datée du vingt-deux (22) octobre deux mille treize (2013).

Six (6).

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Ça, c'est une lettre qui...

M^e BÉNÉDICTE DUPUIS

pour le juge Michel Girouard :

En...

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

... avait été adressée au Comité d'examen.

M^e BÉNÉDICTE DUPUIS

pour le juge Michel Girouard :

En fait, c'est une lettre qui avait été adressé à l'honorable Michel Girouard, dans laquelle...

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 811 -

1 Ah!
2 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**
3 pour le juge Michel Girouard :
4 ... on retrouvait...
5 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**
6 Hum.
7 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**
8 pour le juge Michel Girouard :
9 ... une pièce jointe qui était la lettre qui
10 était adressée au Comité d'examen.
11 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
12 Ah!
13 O.K.
14 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**
15 pour le juge Michel Girouard :
16 Donc, on a...
17 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
18 O.K.
19 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**
20 pour le juge Michel Girouard :
21 ... les deux (2) documents brochés dans le
22 même...
23 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
24 Merci, Maître!
25 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 812 -

1 pour le juge Michel Girouard :
2 ... document.

3 Voilà!

4 **M^e LOUIS MASSON**

5 pour le juge Michel Girouard :
6 Merci!

7 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**

8 pour le juge Michel Girouard :
9 Alors, ça complète le paragraphe 12.

10 Si on revient à la demande, page 5, de
11 maître Gravel, «**lettre transmise le 8 janvier**
12 **2014**»; donc, là on se trouve à l'avoir déjà
13 déposée via le paragraphe 12.

14 «**Lettres qui ont été transmises par le**
15 **directeur exécutif le ou vers le 22 octobre**»,
16 c'est celles qu'on vient de vous remettre.

17 «**Copie de la lettre transmise le 11**
18 **février**», alors, nous avons copie de la lettre,
19 ainsi que toutes les pièces jointes à cette
20 décision, de mémoire.

21 C'est ça, c'était le rapport du Comité
22 d'examen du six (6) février; donc, un (1), deux
23 (2), trois (3), quatre (4), cinq (5), six (6)
24 copies pour vous.

25 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 813 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

pour le Comité :

Merci!

M^e BÉNÉDICTE DUPUIS

pour le juge Michel Girouard :

Voilà pour vous!

M^e ÉLIE TREMBLAY

pour le Comité :

Merci!

M^e BÉNÉDICTE DUPUIS

pour le juge Michel Girouard :

Et la pièce qui était jointe à cette lettre du onze (11) février, c'est le rapport du six (6).

... cinq (5), six (6).

Donc, c'est ce qui complète ce que nous croyons être la totalité de ce qui a été demandé via les communications.

Comme je vous ai mentionné, évidemment, s'il manquait un document vraiment... nous ne l'avons pas retracé, puis c'est ce qui complète la divulgation.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Merci, Maître Dupuis!

Alors, Maître Gravel, les avocats du juge Girouard semblent avoir produit l'intégralité des documents que vous demandiez.

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 814 -

1 Je crois... je présume que vous voulez un
2 moment pour en prendre connaissance rapidement
3 ou voulez-vous qu'on passe aux autres questions
4 qui sont devant le Comité, à ce moment-ci?

5 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

6 pour le Comité :

7 Les pièces... nos pièces, Maître Tremblay!

8 **M^e ÉLIE TREMBLAY**

9 pour le Comité :

10 Oui!

11 Alors, à la fin de la semaine dernière,
12 vous nous aviez demandé de produire les notes
13 sténographiques qui n'avaient pas été
14 produites...

15 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

16 Hum, hum.

17 **M^e ÉLIE TREMBLAY**

18 pour le Comité :

19 ... sur des clés USB puis des copies, je
20 voudrais seulement les remettre, là, de façon
21 à ce que tout ça soit déjà...

22 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

23 Maître Tremblay et Maître Masson, commentaire?

24 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**

25 pour le juge Michel Girouard :

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 815 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Aucun là-dessus!

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Merci!

M^e EMMANUELLE ROLLAND

pour le Comité :

Merci!

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Alors, ça, ce sont les notes sténographiques...

M^e ÉLIE TREMBLAY

pour le Comité :

Ainsi que des pièces additionnelles que nous avons ajoutées, là, qui constituaient, en fait, là, les documents de la première enquête, les avis d'allégations, requêtes et compagnie, pour que tout soit complet; le portrait complet de la première enquête s'y trouve, en réalité.

Puis vous allez voir...

M^e BÉNÉDICTE DUPUIS

pour le juge Michel Girouard :

Merci!

M^e ÉLIE TREMBLAY

pour le Comité :

... que vous allez trouver, si vous levez...

L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :

Oui.

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 816 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e ÉLIE TREMBLAY

pour le Comité :

... je crois que c'est dans le vôtre...

L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :

Hum, hum.

M^e ÉLIE TREMBLAY

pour le Comité :

... six (6) clés USB pour les membres; il m'en manque une, attendez un petit peu!

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Alors, Maître Rolland, vous allez être obligée de nous aider là, pour savoir qu'est-ce qui doit être coté et comment on pourrait les coter pour que ça ait au moins l'apparence d'une rationalité, là!

M^e EMMANUELLE ROLLAND

pour le Comité :

C'est ça, Monsieur le Juge en chef, je vous suggérerais : rappelez-vous que E-4 constitue le dossier...

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Hum, hum.

M^e EMMANUELLE ROLLAND

pour le Comité :

1 ... devant le juge Girouard - l'enquête du juge
2 Girouard devant le premier Comité.

3 Sauf erreur, ça complète donc...

4 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**

5 pour le juge Michel Girouard :

6 E-4.

7 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**

8 pour le Comité :

9 ... ça serait les représentations... les notes
10 sténographiques, des...

11 Donc, je pense que je l'ajouterais à E-4
12 en liasse; on l'avait prévu comme ça.

13 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

14 Est-ce que...

15 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

16 Hum, hum.

17 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

18 ... tout le monde est d'accord de procéder
19 ainsi?

20 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

21 pour le Comité :

22 Oui.

23 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**

24 pour le juge Michel Girouard :

25 Bien, Monsieur le Juge...

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 818 -

1 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
2 Maître...
3 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
4 pour le juge Michel Girouard :
5 Et...
6 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
7 ... Tremblay?
8 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
9 pour le juge Michel Girouard :
10 ... peut-être s'il y avait une numérotation 1,
11 2 - E-4, mais 1, 2, 3, 4, t'sais, des volumes
12 séparés, là.
13 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**
14 pour le Comité :
15 Oui.
16 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
17 pour le juge Michel Girouard :
18 Hum.
19 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**
20 pour le Comité :
21 Je pourrai faire ça, peut-être...
22 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
23 pour le juge Michel Girouard :
24 Plus tard, là!
25 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 819 -

1 pour le Comité :
2 Je vais faire l'inventaire!
3 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**
4 Hum, hum.
5 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
6 pour le juge Michel Girouard :
7 Et je présume, Monsieur le Juge, que comme
8 dans... que, à un moment donné, un procès-
9 verbal va établir ça clairement...
10 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**
11 pour le Comité :
12 On pourrait...
13 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
14 pour le juge Michel Girouard :
15 Allez-y!
16 Allez-y!
17 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
18 Maître Rolland?
19 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**
20 pour le Comité :
21 On pourrait envoyer, peut-être, la liste des
22 pièces déposées de part et d'autre?
23 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
24 pour le juge Michel Girouard :
25 Voilà!

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 820 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e EMMANUELLE ROLLAND

pour le Comité :

Parfait!

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Maître...

M^e BÉNÉDICTE DUPUIS

pour le juge Michel Girouard :

Oui, Monsieur le Juge en chef, maître Rolland avait demandé une copie du document - du compendium; j'ai omis de lui remettre, alors, je vais le faire tout de suite.

M^e EMMANUELLE ROLLAND

pour le Comité :

Merci!

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Merci!

M^e BÉNÉDICTE DUPUIS

pour le juge Michel Girouard :

Puis nous avons transféré, par courriel, le PDF du document.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Je vous en remercie!

Alors, il va falloir décider, à un moment donné, si, parmi les pièces qui ont été produites, ce matin, certaines devraient être

1 cotées comme pièce, comme preuve; ça, c'est une
2 chose.

3 L'autre chose dont il faut trancher, c'est
4 la question de la modification à l'Avis
5 d'allégations que le Comité a soulevée.

6 Il y a, ensuite, une demande de
7 modification à l'Avis d'allégations, en
8 provenance de maître Gravel, qui suggère la
9 possibilité d'ajouter deux (2) autres
10 allégations à l'Avis d'allégations.

11 Alors, commençons par vous, Maître Gravel;
12 est-ce que vous voulez du temps pour repenser
13 les documents qui...

14 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

15 pour le Comité :

16 Oui.

17 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

18 ... ont été produits, ce matin?

19 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

20 pour le Comité :

21 J'aimerais!

22 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

23 Et, avant d'embarquer dans les autres
24 questions...

25 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

1 pour le Comité :

2 Bien, en fait, peut-être les commentaires de

3 mes confrères sur votre envoi.

4 Moi, j'ai fait les miens...

5 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

6 Hum, hum.

7 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

8 pour le Comité :

9 ... j'aimerais peut-être avoir les leurs sur

10 votre envoi.

11 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

12 Très bien!

13 On peut procéder ainsi!

14 Alors, on vous a avisés de la possibilité

15 de modifier l'Avis des allégations, selon les

16 détails que maître Rolland a indiqués.

17 Évidemment, l'idée, derrière ça, c'est la

18 directive que le Conseil canadien de la

19 magistrature a mise de l'avant, dans son

20 rapport au ministre, et selon laquelle un

21 Comité d'enquête qui veut considérer une

22 inconduite émergeant du témoignage du juge visé

23 doit modifier l'Avis des allégations pour

24 préciser une allégation particulière.

25 Alors, vous avez eu les détails; qu'en

1 dites-vous, Maître Tremblay ou Maître Masson?

2 **M^e LOUIS MASSON**

3 pour le juge Michel Girouard :

4 Tout d'abord, j'ai une déclaration à faire :
5 lorsque nous nous sommes laissés, vendredi
6 dernier, nous nous sommes laissés sous l'empire
7 de la règle de l'interdiction de discuter, avec
8 le juge Girouard, de son témoignage!

9 Donc, nous avons respecté cette règle,
10 peut-être trop, et j'avais - nous avons pris la
11 décision de nous soumettre à vos directives à
12 cet égard-là.

13 Je n'ai donc pas remis, à monsieur le juge
14 Girouard, la lettre concernant la demande de
15 maître Gravel, parce qu'elle contient, elle-
16 même, des références aux notes sténographiques
17 de son propre témoignage qui est, lui-même, à
18 mes yeux, toujours sujet à la règle de la
19 prohibition de discuter du témoignage.

20 Alors, comment pouvons-nous - et j'attends
21 vos directives à cet égard, Monsieur le Juge en
22 chef Drapeau - nous avons choisi de ne pas
23 exhiber, à notre client, la lettre de maître
24 Gravel, car la lettre réfère elle-même à des
25 témoignages.

1 Bien sûr, nous avons informé notre client
2 qu'il y avait de nouveaux avis d'allégations;
3 c'est bien entendu!

4 Alors, là on est dans une drôle de
5 situation : l'inte... - le contre-
6 interrogatoire est suspendu; vous l'avez
7 rappelé, nous sommes - quand même, il y a un
8 minimum d'équité procédurale.

9 Il y a de nouvelles allégations qui
10 pointent à l'horizon et, monsieur le juge
11 Girouard, on ne lui a pas remis la lettre de
12 maître Gravel, bon, parce que...

13 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

14 Mais je peux vous dire, Maître Masson...

15 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**

16 pour le juge Michel Girouard :

17 Ni les notes sténographiques.

18 **M^e LOUIS MASSON**

19 pour le juge Michel Girouard :

20 Ni les notes sténographiques.

21 Donc...

22 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

23 Je peux vous dire...

24 Si je peux?

25 **M^e LOUIS MASSON**

1 pour le juge Michel Girouard :

2 Mais...

3 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

4 Je peux vous dire qu'il me semble que la
5 démarche que vous avez suivie est tout à fait
6 éthique et a été la bonne!

7 **M^e LOUIS MASSON**

8 pour le juge Michel Girouard :

9 Merci!

10 Mais, là, ça pose le problème suivant : là
11 maître Gravel nous interpelle et dit : «Quelle
12 est votre position?»

13 On en a - bien, «discuté» - évidemment, on
14 a informé monsieur le juge Girouard, mais il
15 lui manque des éléments d'information, là!

16 Alors, j'attends un petit peu vos
17 directives; comment allons-nous procéder?

18 Sincèrement, on est embêtés un petit peu!

19 Il y a beaucoup de règles éthiques,
20 déontologiques, il faut avancer aussi, on veut
21 tous que ces choses-là avancent le plus
22 efficacement possible, aujourd'hui.

23 Alors, est-ce que... peut-être une
24 question pratique : pouvons-nous, au moins,
25 montrer, à monsieur le juge Girouard, les

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 826 -

1 lettres de maître Gravel, là?
2 Ça, ça n'a pas été fait!
3 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
4 Écoutez : on va prendre une pause d'une
5 quinzaine...
6 **M^e LOUIS MASSON**
7 pour le juge Michel Girouard :
8 D'accord.
9 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
10 ... de minutes, pour y réfléchir, et on vous
11 revient sans délai.
12 **M^e LOUIS MASSON**
13 pour le juge Michel Girouard :
14 Bien.
15 Merci!
16 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
17 Ça va.
18
19 * * * *
20 - ADVENANT 9 h 50,
21 SUSPENSION DE L'AUDIENCE -
22 * * * *
23 - ADVENANT 10 h 12,
24 REPRISE DE L'AUDIENCE -
25 * * * *

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

L'HONORABLE MICHEL GIROUARD :

Excusez-moi, mais je suis tout seul dans un...
dans un cubicule, "*pis*"...

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Alors, Maître Gravel, est-ce qu'on peut
procéder en l'absence de votre collègue...

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Oui, oui!

Tout à fait!

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

... maître Tremblay?

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Oui, Monsieur le Juge!

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Alors, la... la seule question qu'on a à
trancher, pour le moment et, comme maître
Masson l'a relevé, il y a, en place, une
ordonnance interdisant au juge Girouard de
discuter de son témoignage avec ses avocats.

Nous croyons qu'il y a lieu de nuancer, de
modifier cette directive, afin de permettre au
juge Girouard de consulter ses avocats, à
l'égard des éléments suivants.

1 Premier élément est le suivant : le "seize
2 (16)" mai, maître Rolland a fait parvenir, à
3 maître Gravel et aux avocats du juge Girouard,
4 un courriel les avisant que :

5 **«... le Comité d'enquête considère**
6 **ajouter l'allégation suivante à**
7 **l'Avis d'allégations...»**

8 Et je cite :

9 **«Le juge Girouard est également**
10 **inapte à remplir utilement ses**
11 **fonctions pour avoir manqué à**
12 **l'honneur et à la dignité ainsi**
13 **qu'aux devoirs de la charge de juge**
14 **(al.65(2)b) et c) de la "Loi sur les**
15 **juges") en déclarant faussement au**
16 **présent Comité n'avoir jamais**
17 **consommé de cocaïne alors qu'il**
18 **était avocat.»**

19 Maître Rolland a indiqué aux avocats, et
20 je cite :

21 **«Le Comité aimerait vous entendre**
22 **sur la question.»**

23 Fin de citation.

24 Alors, nous n'avons pas eu de réponse à ce
25 courriel, pour les raisons qui apparaissent de

1 l'intervention de maître Masson, ce matin.
2 Deuxièmement, le Comité est d'avis de
3 permettre au juge Girouard de consulter ses
4 avocats par rapport à la lettre du quinze (15)
5 mai deux mille dix-sept (2017), de maître
6 Gravel à moi-même, à titre de président du
7 Comité d'enquête.
8 J'ai dit que la lettre de maître Rolland
9 avait - la note avait été envoyée le seize (16)
10 mai, mais je pense qu'elle l'a été le treize
11 (13) mai deux mille dix-sept (2017); Maître
12 Rolland?
13 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**
14 pour le Comité :
15 Treize (13) mai.
16 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
17 Bon.
18 Alors, quand je mentionnais une note, de
19 maître Gravel, en date du seize (16) mai,
20 j'étais dans l'erreur; cette note a été envoyée
21 aux avocats du juge Girouard le treize (13) mai
22 deux mille dix-sept (2017).
23 Alors, je reviens, maintenant, à la lettre
24 de maître Gravel, du quinze (15) mai deux mille
25 dix-sept (2017), et je vais la lire :

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

*«Monsieur le Juge en chef,
La présente fait suite à la
réception d'un courriel transmis par
Me Rolland le 13 mai 2017, via
lequel le Comité d'enquête avisait
les procureurs qu'il considérait
ajouter une allégation à l'Avis
d'allégations considérant
l'affirmation faite sous serment par
le juge Girouard à l'effet qu'il
n'avait jamais consommé de cocaïne
alors qu'il était avocat.
Considérant les indications
formulées par le Conseil canadien de
la magistrature dans son rapport
daté du "18 novembre 2015", je
soumets que l'a...»*

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Ça, c'est une err... ça, pardon, c'est du vingt
(20); c'est celui du vingt (20) avril deux
mille seize (2016), le rapport du CCM.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Alors, la date, là-dedans, est une erreur?

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

pour le Comité :

Oui, c'est... le dix-huit (18) novembre, c'était le Comité d'enquête, là, c'est...

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Alors, le rapport du Conseil - la date, c'est quoi encore?

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Vingt (20) avril deux mille seize (2016).

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Vingt (20) avril deux mille seize (2016).

Alors :

«... rapport daté du 20 avril 2016, je sou mets que l'ajout de cette allégation serait opportune et qu'elle participerait à la fois au respect des droits du juge Girouard et à l'équité procédurale.

Par ailleurs, tenant compte de ces indications et après révision du témoignage rendu sous serment par le juge Girouard devant le Comité lors de son interrogatoire en chef, je sou mets que les sujets suivants seraient également susceptibles de

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

faire l'objet d'allégations distinctes : ...»

Alors, la première, c'est la suivante, et je cite :

«L'affirmation du juge Girouard selon laquelle il n'a jamais été mis en possession du volume 3 du Rapport Doray (E-3) avant le 8 mai 2017 et qu'il n'en avait jamais pris connaissance avant cette date.»

Deuxièmement :

«La véracité de la fiche de candidature (G-3) signé par le juge Girouard le 25 janvier 2008 et plus particulièrement en ce qui a trait à sa déclaration voulant qu'il était en mesure d'entendre et de présider un procès dans la langue anglaise.»

Fin de citation.

Alors, troisièmement, le Comité est d'avis qu'il y a lieu de nuancer ou de modifier sa directive au juge Girouard de ne pas discuter de son témoignage avec ses avocats, afin de lui permettre de les consulter à l'égard des documents qu'ils ont produits ce matin.

1 Strictement parlant, cette modification
2 n'est peut-être pas nécessaire, ou même
3 indiquée, mais le Comité veut s'assurer que le
4 juge Girouard a la pleine chance de faire
5 valoir ses moyens de défense et si... s'il veut
6 discuter avec ses avocats des documents que
7 vous avez produits ce matin, notre ordonnance
8 ne l'empêche pas.

9 Alors, le juge Girouard est présentement
10 sous serment.

11 Il y a la directive qui est en place,
12 sujet à ces modifications-là.

13 Je suppose que les avocats veulent,
14 évidemment, en discuter avec le juge Girouard.

15 Je suppose que maître Gravel veut faire
16 l'étude, l'examen des documents qui ont été
17 produits, ce matin.

18 Quel est le plaisir des avocats en ce qui
19 a trait à une reprise des audiences?

20 **M^e LOUIS MASSON**

21 pour le juge Michel Girouard :

22 Avant, me permettez-vous, Monsieur le Juge - je
23 ne sais pas si c'est approprié - une demande de
24 précision pour que je sois sûr d'avoir bien
25 entendu!

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 834 -

1 Donc, nous sommes autorisés à discuter,
2 avec notre client, de la lettre du quinze (15)
3 mai deux mille dix-sept (2017).

4 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**

5 pour le juge Michel Girouard :

6 Il y en a deux (2).

7 **M^e LOUIS MASSON**

8 pour le juge Michel Girouard :

9 Oh! Il y en a deux (2)!

10 Bon.

11 O.K.

12 ... de la lettre du quinze (15) mai deux
13 mille dix-sept (2017) adressée à l'honorable
14 juge en chef Drapeau, et signée par maître
15 Gravel.

16 Cette lettre a six (6) pages et réfère à
17 des extraits de notes sténographiques; sommes-
18 nous autorisés à discuter des ces notes
19 sténographiques jointes à la lettre du quinze
20 (15) mai deux mille dix-sept (2017), là?

21 Je veux juste être certain d'avoir bien
22 compris.

23 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

24 Cette...

25 **M^e LOUIS MASSON**

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

pour le juge Michel Girouard :

Parce qu'il y a deux (2)...

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

... lettre-là...

M^e LOUIS MASSON

pour le juge Michel Girouard :

... lettres du quinze (15) mai deux...

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

... constituait les détails de la demande de production de maître Gravel.

Oui, nous sommes d'accord, Maître Masson.

Nous sommes d'accord que vous ayez l'occasion de discuter...

M^e LOUIS MASSON

pour le juge Michel Girouard :

Bien!

Parfait!

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

... de cette liasse de documents avec votre...

M^e LOUIS MASSON

pour le juge Michel Girouard :

Merci!

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

... client.

Et, ça, c'est en sus de la lettre dont

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 836 -

1 j'ai lu les extraits principaux...
2 **M^e LOUIS MASSON**
3 pour le juge Michel Girouard :
4 Voilà!
5 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
6 ... ça va?
7 **M^e LOUIS MASSON**
8 pour le juge Michel Girouard :
9 Oui!
10 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
11 Très bien.
12 Alors, quand voulez-vous que les audiences
13 reprennent?
14 On peut reprendre dans quinze (15)
15 minutes; on peut reprendre à onze heures
16 (11 h 00); on peut reprendre à une heure et
17 demie (1 h 30).
18 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**
19 pour le Comité :
20 Si vous permettez, Monsieur le Juge, à la - il
21 y a un document qui me semble incomplet, ça
22 fait que...
23 **M^e LOUIS MASSON**
24 pour le juge Michel Girouard :
25 Oh!

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

... avant qu'on suspende, j'aimerais ça régler cette question-là.

C'est la lettre...

Je ne sais pas si maître Rolland peut l'identifier, puis j'en ai parlé avec maître Dupuis, tout à l'heure.

C'est la lettre du vingt-deux (22) octobre deux mille treize (2013), adressée au juge Girouard, dans laquelle il est fait mention de ce qui suit :

«Pour votre information, je vous fais tenir copie de la lettre aux membres du Comité d'examen à cet effet...»

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Premièrement, cette lettre-là est en provenance de qui?

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

C'est une lettre de maître Sabourin, adressée au juge Girouard, le vingt-deux (22) octobre deux mille treize (2013).

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 838 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Très bien!

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Donc, je reprends pour que ça soit clair :

«... je vous fais tenir copie de la lettre aux membres du Comité d'examen à cet effet, et une copie des documents relatifs à ce dossier.»

Moi, c'est ce bout-là qui m'intéresse, dans ma recherche, et les «documents relatifs à ce dossier» ne sont pas joints à la lettre.

J'ai parlé avec maître Dupuis, elle me disait que c'était - sous réserve, Maître Dupuis - c'était les documents qui étaient identifiés dans le rapport du Comité d'examen.

Donc, il y a une liste, dont le rapport de maître Doray, les trois (3) volumes, alors, j'aimerais avoir cette confirmation-là qui est, évidemment, au cœur de ma démarche, parce que, pour l'instant, les documents joints ne sont pas joints à la lettre.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Maître Dupuis!

M^e BÉNÉDICTE DUPUIS

1 pour le juge Michel Girouard :
2 Alors, Monsieur le Juge en chef Drapeau,
3 effectivement, j'ai eu la conversation avec
4 maître Gravel.

5 Lors de nos recherches, évidemment, il
6 faut noter que, à ce moment, nous n'étions pas,
7 Joli-Coeur Lacasse, au dossier; donc, nous,
8 dans nos dossiers physiques, nous n'avons pas
9 reçu ce document.

10 Maintenant, les déductions qu'on a faites,
11 après toutes nos recherches, c'est que, en
12 fait, on réfère - dans le rapport du Comité
13 d'examen, le paragraphe 12, justement, on y
14 mentionne :

15 **«Voici la documentation qui a été**
16 **remise au juge Girouard.»**

17 Alors, nous en avons déduit que c'était
18 effectivement la liste, c'est-à-dire les
19 volumes 1, 2 et 3 de la synthèse Doray, par
20 exemple, bref, tous les documents que nous vous
21 avons fournis, tout à l'heure.

22 Évidemment, quand maître Gravel nous
23 demande de nous assurer de dire que c'est
24 vraiment l'ensemble, je ne pourrais pas, sur
25 mon serment d'office, vous dire que nous les

1 avons fournis, mais, évidemment, tous les
2 documents que nous avons pu retracer, nous vous
3 les avons transmis.

4 Lorsque nous avons reçu ce document,
5 maître Tremblay était également à Québec, donc,
6 nous n'avons pas pu regarder, là, dans les
7 bureaux de Montréal, alors... mais, bref, tout
8 ça pour dire, là, que... je peux vous dire, là,
9 que, logiquement, ce sont les documents qui
10 sont mentionnés dans le rapport du Comité
11 d'examen qui ont été transmis au juge; mais je
12 ne pourrais garantir hors de tout doute, à
13 maître Gravel, que nous n'avons rien d'autre.

14 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**

15 pour le juge Michel Girouard :

16 Est-ce que le Président du Tribunal me
17 permettrait de faire juste une remarque?

18 Beaucoup... beaucoup nous est donné comme,
19 disons, «travail à faire», mais c'est une
20 lettre qui émane du Conseil, et je suis
21 convaincu que «monsieur» Sabourin pourrait
22 conf... - maître Sabourin pourrait confirmer ce
23 qu'il y avait dans son envoi, à lui.

24 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**

25 pour le juge Michel Girouard :

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Oui.

M^e GÉRALD R. TREMBLAY

pour le juge Michel Girouard :

Alors, si mon confrère vérifiait avec maître Sabourin et nous communiquait sa réponse, ça nous satisferait.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Alors, cette lettre-là est adressée - c'est de maître Sabourin à qui?

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Au juge Girouard.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Au juge Girouard.

Bon!

Alors, vous avez la réponse de maître Tremblay, et vous avez la réponse de maître Dupuis.

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Bien, j'ai... je suis satisfait de la réponse de maître Dupuis, parce que ça fait... honnêtement, ça fait plein de sens et c'est ce qui appert des autres documents.

Alors, je peux tenter de valider, avec

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

maître Sabourin, mais...

M^e LOUIS MASSON

pour le juge Michel Girouard :

Oui.

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

... je comprends que ce qui a été mentionné...

Puis, de toute façon, je pourrai aussi interroger le juge Girouard sur la question, parce que la lettre lui est adressée.

Et, dans le rapport du Comité d'examen, il est mentionné que ces documents-là ont été communiqués au juge Girouard; donc...

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Très bien.

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

... je n'ai pas l'intention de faire une nouvelle commission d'enquête sur le sujet, mais, pour l'instant, la réponse me satisfait, je vais essayer de voir s'il est possible d'avoir...

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Maître Dupuis vous dit qu'elle ne peut pas vous garantir, au-delà de tout doute raisonnable,

1 mais elle est satisfaite, à partir des éléments
2 du dossier qu'elle a vérifiés, que la lettre au
3 juge Girouard, en provenance de maître
4 Sabourin, comprenait, si je comprends bien, la
5 synthèse du... de maître Doray.

6 Bon!

7 Alors, on va aller de l'avant avec ça!

8 Alors, je reviens à ma question : à quelle
9 heure est-ce qu'on reprend les audiences?

10 On pourrait vous donner jusqu'à demain
11 matin, mais on ne préférerait pas!

12 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**

13 pour le juge Michel Girouard :

14 Non, non, non!

15 **M^e LOUIS MASSON**

16 pour le juge Michel Girouard :

17 Non, non!

18 On hésite entre... entre - bon!

19 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**

20 pour le juge Michel Girouard :

21 Non, disons, une heure dix (1 h 10) ça serait
22 un beau compromis.

23 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

24 «Une heure...»?

25 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

1 «Une heure dix (1 h 10)»?
2 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
3 pour le juge Michel Girouard :
4 Bien, en fait, ce que vous nous aviez dit, là,
5 une heure et demie (1 h 30).
6 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
7 Une heure et demie (1 h 30).
8 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
9 pour le juge Michel Girouard :
10 Oui.
11 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
12 Ça irait?
13 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
14 pour le juge Michel Girouard :
15 Oui.
16 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
17 Maître Gravel?
18 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**
19 pour le Comité :
20 Ça va, Monsieur le Juge!
21 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
22 Bon.
23 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**
24 pour le Comité :
25 Merci!

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :
Alors, les audiences reprendront à treize heures trente (13 h 30).

Merci, Messieurs et Mesdames!

* * * *

- ADVENANT 10 h 29,
SUSPENSION DE L'AUDIENCE -

* * * *

- SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI -

* * * *

- ADVENANT 13 h 40,
REPRISE DE L'AUDIENCE -

* * * *

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :
Alors, les audiences reprennent et nous avons à traiter de l'ajout de l'allégation qui fait partie du courriel de maître Rolland, du treize (13) mai.

Nous avons indiqué que le Comité d'enquête considèrerait ajouter l'allégation suivante à l'Avis d'allégations, ce serait l'allégation 3 :

«Le juge Girouard est également

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

traite...

M^e GÉRALD R. TREMBLAY

pour le juge Michel Girouard :

Oui.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

... de la possibilité...

M^e GÉRALD R. TREMBLAY

pour le juge Michel Girouard :

Oui, d'ajouter.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

... d'ajouter l'allégation 3.

M^e GÉRALD R. TREMBLAY

pour le juge Michel Girouard :

Oui.

Alors, évidemment, nous ne sommes pas en accord et ça participe de l'argumentation qu'on a faite également; il y a eu un continuum avec la... l'argumentation qu'on a faite au début.

Nous croyons qu'il n'est pas approprié, nonobstant le texte que vous nous avez lu et qui est une... un document de travail du Conseil canadien de la magistrature, et, quand j'en ai parlé, au tout début, moi, on m'a dit que c'était... c'était simplement des avant-projets ou c'était de la réflexion.

1 Et, maintenant, ça devient une... une base
2 pour aller à l'encontre de l'article 64 de la
3 "Loi sur les juges", qui dit, je cite :

4 **«Le juge en cause doit être informé,**
5 **suffisamment à l'avance, de l'objet**
6 **de l'enquête, ainsi que des date,**
7 **heure et lieu de l'audition, et**
8 **avoir la possibilité de se faire**
9 **entendre...»**, et cetera.

10 Alors, le point que je veux faire, très
11 respectueusement, c'est qu'il me semble
12 contraire aux principes fondamentaux de notre
13 système que, en plein milieu d'un
14 interrogatoire ou tout près du contre - au tout
15 début... avant que le contre-interrogatoire ne
16 commence, on ajoute un chef d'accusation qui
17 provient des... de ceux qui vont le juger,
18 donc, ce sont les... c'est... c'est l'argument
19 de base du tout début.

20 Donc, le chef d'accusation est projeté,
21 vient du banc appelé à décider du sort de
22 notre... de notre client, et ça nous semble
23 inapproprié qu'on l'ajoute à ce stade-ci, sur
24 la base de réponses données en cours de route,
25 alors même que le contre-interrogatoire et le

1 réinterrogatoire n'a pas eu lieu, et que le
2 processus est... est en cours de route.

3 Alors, nous ne pouvons pas donner notre
4 accord à ce... à cet ajout.

5 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

6 Maître Gravel?

7 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

8 pour le Comité :

9 Alors, simplement sur cette question qui est
10 quand même importante, il faut se rappeler que
11 le Conseil, le CCM, dans son rapport, dans le
12 cadre de la première enquête, a indiqué, à mon
13 avis, la marche à suivre.

14 Évidemment, il n'y a pas de marche idéale,
15 ici, c'est sûr que si on ramène ça à
16 l'essentiel, le juge Girouard a témoigné à
17 l'effet - de façon très claire à l'effet - et
18 sous serment - qu'il n'avait jamais consommé de
19 cocaïne alors qu'il était avocat, ce qui va à
20 l'encontre d'une preuve autre, et, donc, il y
21 aura une mesure à prendre de la véracité de son
22 témoignage.

23 Nous sommes dans une enquête qui porte
24 exactement là-dessus : la véracité du
25 témoignage du juge Girouard.

REPRÉSENTATIONS

- 850 -

1 Donc, c'est l'objet même de l'enquête, et
2 c'est pour ça, ici, que c'est important, ce
3 n'est pas... ce n'est pas quelque chose de
4 nouveau, c'est de... l'objet de l'enquête,
5 c'est, finalement, la transparence du juge
6 Girouard, c'est la véracité de ses témoignages,
7 la véracité de ses "*représentants*" au Conseil -
8 de ses représentations au Conseil canadien de
9 la magistrature; c'est ça l'objet de l'enquête.

10 Alors, si je suis le raisonnement de mon
11 collègue, maître Tremblay, à ce moment-là, un
12 juge pourrait tenir un témoignage qui serait
13 incorrect, et, là, il faudrait tout arrêter, et
14 ça serait... ça irait complètement à l'encontre
15 de l'intérêt de la justice.

16 Ici, au contraire, nous avons l'occasion
17 de faire la chose correctement, c'est-à-dire
18 d'aviser, avant le contre-interrogatoire, le
19 juge Girouard, que c'est un élément qui est
20 susceptible de faire l'objet des
21 recommandations, dans le cadre du rapport.

22 Et j'ouvre une parenthèse, ici, pour vous
23 rappeler que, en matière de commission
24 d'enquête, encore une fois, c'est toujours la
25 marche à suivre : une commission d'enquête doit

REPRÉSENTATIONS

- 851 -

1 toujours envoyer un avis, préalablement, à la
2 personne - à une personne, avant d'indiquer,
3 dans un rapport, que tel, tel sujet peut faire
4 l'objet soit de recommandations ou autres; puis
5 c'est exactement la démarche qui est préconisée
6 ici.

7 Et, finalement, sinon, quelle est la façon
8 de faire qui... je veux dire, on tourne en
9 rond; celle que vous proposez est la bonne.

10 Manifestement, cette affirmation, du juge
11 Girouard - et nous en reviendrons en
12 représentations - est susceptible d'être
13 contredite par plusieurs témoignages.

14 Donc, c'est la bonne chose à faire pour
15 ses droits, dans le respect de l'équité
16 procédurale dont je suis en partie le gardien;
17 et le contraire serait, à mon avis, une - ne
18 serait pas la bonne chose à faire.

19 Alors, voilà, ce sont mes représentations.

20 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

21 Je n'entends pas une demande de report des
22 audiences, là, on veut procéder...

23 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

24 pour le Comité :

25 Voilà!

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

... cet après-midi, n'est-ce pas?

M^e GÉRALD R. TREMBLAY

pour le juge Michel Girouard :

Oui, bien, c'est pour ça, quand on dit :
«Susceptible d'être contredit par d'autres
témoignages», alors, je me tourne immédiatement
vers mon confrère, votre divulgation de la
preuve, ce n'est pas autre chose que ce qu'on
a.

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Vous avez tout ce qui est... tout ce qui est en
preuve ou susceptible de l'être.

L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :

Hum.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

À...

M^e GÉRALD R. TREMBLAY

pour le juge Michel Girouard :

Donc, il n'y a pas d'autre preuve, c'est-à-dire
qu'on... on embarque dans la défense d'un
nouveau chef, en contre-interrogatoire de notre
client, sans que j'aie pu l'interroger... sans
que j'aie pu l'interroger, en demande, sur une

1 plainte qui était déjà là; c'est une nouvelle
2 plainte.

3 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

4 Bien, à cet égard, je crois que nous sommes
5 prêts à vous laisser interroger votre client,
6 en chef, par rapport à cette allégation-là, si
7 on... si on l'inclut dans l'Avis des
8 allégations.

9 Le contre-interrogatoire de maître Gravel
10 sera simplement retardé jusqu'à tant que vous
11 ayez exploré cet aspect-là - ce nouvel aspect-
12 là de l'Avis des allégations.

13 Mais ma question est : est-ce qu'il est -
14 vous demandez - est-ce que quelqu'un, ici,
15 demande un report des audiences?

16 Maître Gravel?

17 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

18 pour le Comité :

19 Non, Monsieur le Juge.

20 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

21 Maître Tremblay?

22 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**

23 pour le juge Michel Girouard :

24 Non, Monsieur le Juge.

25 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Très bien!

Alors, le Comité va prendre une (1) minute pour considérer la décision à prendre par rapport à l'ajout de cette allégation.

* * * *

- ADVENANT 13 h 50,
SUSPENSION DE L'AUDIENCE -

* * * *

- ADVENANT 13 h 57,
REPRISE DE L'AUDIENCE -

* * * *

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Alors, le Comité est prêt à rendre sa décision sur la question de savoir s'il est approprié d'ajouter une troisième allégation à l'Avis des allégations.

Alors, comme vous le savez, dans son rapport à la ministre, le Conseil canadien de la magistrature a exprimé l'avis qu'il n'y avait pas lieu de considérer la constatation de la majorité des membres du premier Comité d'enquête, selon laquelle le juge Girouard a tenté d'induire le premier Comité en erreur en cachant la vérité lors de son témoignage.

Étant donné que le juge Girouard n'avait

1 pas été - étant donné qu'on n'avait pas donné
2 un avis formel au juge Girouard que les
3 préoccupations spécifiques de la majorité
4 constituaient une allégation d'inconduite
5 distincte à laquelle il devait répondre.

6 Le présent Comité entend se conformer à
7 cette directive procédurale, de la part du
8 Conseil.

9 Le Comité estime que le juge Girouard sait
10 depuis longtemps que l'allégation 2 repose en
11 partie sur les dires de L.C., selon lesquels il
12 a consommé de la cocaïne alors qu'il était
13 avocat; et, de façon plus générale, sur la
14 crédibilité de L.C.

15 Le Comité estime, compte tenu de
16 l'intégralité des circonstances, avoir donné au
17 juge Girouard un avis raisonnable de son
18 intention de considérer la possibilité
19 d'examiner et de faire enquête sur l'allégation
20 suivante, c'est-à-dire la troisième
21 allégation - ce qui serait la troisième
22 allégation, et je cite :

23 **«Le juge Girouard est également**
24 **inapte à remplir utilement ses**
25 **fonctions pour avoir manqué à**

1 *l'honneur et à la dignité ainsi*
2 *qu'aux devoirs de la charge de juge*
3 *(al. 65(2)b) et c) de la "Loi sur*
4 *les juges") en déclarant faussement*
5 *au présent Comité n'avoir jamais*
6 *consommé de cocaïne alors qu'il*
7 *était avocat.»*

8 Selon nous, il est nettement dans
9 l'intérêt public et dans l'intérêt du juge
10 Girouard que cette allégation soit tranchée et
11 que la vérité soit établie sans délai par le
12 présent Comité, il s'agit d'une question qu'on
13 ne peut laisser irrésolue.

14 Pour ces motifs, le Comité d'enquête
15 ajoute, à l'Avis d'allégations modifié du
16 vingt-deux (22) février deux mille dix-sept
17 (2017), la phrase suivante, et je cite :

18 *«ATTENDU QUE lors des audiences du*
19 *présent Comité d'enquête, le juge*
20 *Girouard a affirmé n'avoir jamais*
21 *consommé de cocaïne alors qu'il*
22 *était avocat...»*

23 Fin de citation.

24 Le Comité ajoute également à l'Avis
25 d'allégations modifié du vingt-deux (22)

1 février deux mille dix-sept (2017), la
2 troisième allégation suivante :

3 *«Le juge Girouard est également*
4 *inapte à remplir utilement ses*
5 *fonctions pour avoir manqué à*
6 *l'honneur et à la dignité ainsi*
7 *qu'aux devoirs de la charge de juge*
8 *(al. 65(2)b) et c) de la "Loi sur*
9 *les juges") en déclarant faussement*
10 *au présent Comité n'avoir jamais*
11 *consommé de cocaïne alors qu'il*
12 *était avocat.»*

13 Fin de citation.

14 Le Comité ordonne que l'audience se
15 poursuive immédiatement, ni l'une ni l'autre
16 des «parties», entre guillemets, n'ayant
17 demandé un report des audiences.

18 Alors, voilà la décision du Comité par
19 rapport à l'ajout de la troisième allégation.

20 Alors, cela nous amène, maintenant -
21 voulez-vous qu'on tranche la demande - votre
22 demande d'ajouter les deux (2) autres chefs
23 d'allégation maintenant, Maître Gravel?

24 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

25 pour le Comité :

1 C'était - je n'y tiens pas, peut-être que ce
2 serait opportun, cependant, mais je n'en fais
3 pas une... je n'en fais pas une demande, je
4 dirais, impérative; mais peut-être que dans
5 l'ordre des choses...

6 Ou encore, ceci dit...

7 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**

8 pour le juge Michel Girouard :

9 Hum.

10 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

11 pour le Comité :

12 ... il serait peut-être bon de regarder la
13 question des documents additionnels...

14 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

15 Hum, hum.

16 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

17 pour le Comité :

18 ... avant de regarder...

19 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

20 Très bien!

21 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

22 Hum, hum.

23 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

24 pour le Comité :

25 ... la question de l'Avis d'allégations 2.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Alors...

M^e GÉRALD R. TREMBLAY

pour le juge Michel Girouard :

Oh! Et, Monsieur le Juge, vous me permettriez peut-être une remarque là-dessus : quand mon confrère dit : «Peut-être que ce serait dans l'ordre», moi, je pense que ce serait dans l'ordre, si vous décidez de les mettre, au moins, on continue l'audience avec tout dedans, comme vous avez fait pour la première.

Alors, une fois tout dedans, bien, on continue avec le contre-interrogatoire, puis on verra où ça nous... mais je - nous croyons qu'on ne peut pas laisser ça en l'air avec : «Quand est-ce que ça va être fait?»

Alors, nous sommes d'accord avec la proposition un peu douce du... du procureur - de maître Gravel, à l'effet que ce serait peut-être approprié de le faire maintenant, je pense que nous serions d'accord à ce que nous le fassions maintenant.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Alors, le Comité est d'avis de vous entendre, Maître Gravel, su la question d'ajouter deux

1 (2) autres allégations à l'Avis des
2 allégations.

3 Maître Rolland, est-ce que je peux vous
4 demander d'aller dans notre salle de travail et
5 puis de me ramener mon petit cahier de travail?

6 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**

7 pour le Comité :

8 Avec plaisir!

9 * * * *

10 - SUSPENSION DES NOTES STÉNOTYPIQUES -

11 * * * *

12 - REPRISE DES NOTES STÉNOTYPIQUES -

13 * * * *

14 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

15 Alors, Maître Gravel?

16 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

17 pour le Comité :

18 Oui, Monsieur le Juge.

19 Alors, sur la première - le premier des
20 deux (2), je vais être bref et direct : il
21 m'apparaît évident que, sur ce point, le juge
22 Girouard a, d'une façon frontale, rendu un
23 témoignage qui m'apparaît, malgré les
24 opportunités qui lui ont été données, qui
25 m'apparaît être susceptible d'être contraire à

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

la vérité.

Et je ne peux malheureusement, à ce stade, penser qu'il s'agit d'une erreur de bonne foi, sur ce - sur cet élément-là.

Au contraire, je pense que le juge Girouard a eu possession du document en question à au moins quatre (4) reprises dans le passé, tant avant le Comité d'examen qu'après le Comité d'examen, que pendant le Comité d'enquête et - de la première enquête, évidemment - et durant son témoignage devant le premier Comité d'enquête.

Il a également eu accès à ce document dans le cadre de la divulgation de la preuve faite dans le cadre du premier Comité d'enquête; donc, à quatre (4) reprises le juge Girouard a eu accès à ce document.

J'ai relu - j'ai écouté et j'ai relu son témoignage sur le fait qu'il n'avait jamais eu, avant le huit (8) mai, ni la possession ni la capacité de lire le volume 3 du rapport Doray.

Ce qui, pour moi, rend la chose encore plus importante, c'est qu'il faut se souvenir qu'il y a effectivement un élément des contradictions, invraisemblances notées par le

1 premier Comité, qui est spécifiquement là-
2 dessus.

3 Donc, on est... on est sur un élément qui
4 fait déjà l'objet...

5 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

6 Hum, hum.

7 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

8 pour le Comité :

9 ... de l'enquête, ce qui, à mon avis, est un
10 facteur qui doit être pris en considération,
11 ici.

12 Donc, ce n'est pas un facteur secondaire,
13 ce n'est pas un élément secondaire; c'est un
14 élément qui est au coeur de la mission du
15 Comité.

16 Et, encore une fois, mon deuxième critère
17 pour vous demander - puis pourquoi je le
18 demande, c'est que, évidemment, comme je l'ai
19 écrit, ça participe au respect des droits du
20 juge Girouard, c'est pour lui donner
21 l'occasion, vraiment, de s'expliquer sur ce
22 témoignage qui, à mon avis, à plusieurs égards,
23 m'apparaît, "*prima facie*", erroné et réitéré;
24 donc, j'ai cité, dans ma lettre, un passage,
25 donc, c'est réitéré.

1 Lui donner l'occasion de se faire entendre
2 sur cette question-là, qui est au coeur, je le
3 rappelle, de nos - de notre enquête et... et de
4 s'expliquer, en raison de la gravité -
5 j'utilise le mot «gravité», en raison des
6 facteurs que j'ai mentionnés précédemment - de
7 la gravité associée à ce sujet-là.

8 Gravité, également, parce qu'on semble y
9 retrouver une forme de reproche envers le
10 processus, comme... comme quoi on n'aurait
11 jamais communiqué ce document important-là, au
12 juge Girouard, alors que, comme je l'ai
13 mentionné tantôt, à l'heure actuelle, j'ai
14 recensé quatre (4) occasions où le document lui
15 a été communiqué.

16 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

17 Quelles sont ces quatre (4) occasions-là?

18 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**

19 pour le juge Michel Girouard :

20 Bien oui!

21 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

22 pour le Comité :

23 Alors, je les répète : la première fois -
24 minimalement, là - la première fois, c'est au
25 mois d'octobre deux mille treize (2013), avec

1 la lettre du juge Blanchard, qui annonce la
2 convocation d'un Comité d'examen.

3 Et, là, le juge Blanchard communique, avec
4 cet avis-là, la documentation qui a été
5 constituée dans le cadre de sa préenquête, et
6 ça comprend le rapport Doray et les trois (3)
7 volumes.

8 À une deuxième occasion, c'est lors de
9 la...

10 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

11 Et le rapport Doray, est-ce que c'est un
12 document séparé des trois (3) volumes ou est-ce
13 que les trois (3) volumes constituent le
14 rapport Doray?

15 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

16 pour le Comité :

17 Les trois (3) volumes constituent le rapport
18 Doray.

19 Il y a un autre - à ne pas confondre avec
20 un avis, donc, qui est une opinion juridique
21 qui a été transmise par maître Doray, qui,
22 elle, est couverte par le secret professionnel,
23 que je mets de côté; mais ce qu'on appelle le
24 «rapport Doray», c'est une synthèse, en trois
25 (3) volumes, de... disons, de... de témoignages

1 qu'il a recueillis et dont il a fait la
2 synthèse.

3 La deuxième occasion, c'est lorsque les
4 documents sont transmis, par - au niveau du
5 Comité d'examen, donc, la décision du Comité
6 d'examen est communiquée au juge Girouard, et
7 les pièces qui sont jointes - et je vais vous
8 donner la date - donc, dans la lettre du onze
9 (11) février deux mille quatorze (2014),
10 conformément à l'article 9.9 des procédures de
11 l'époque, le rapport du Comité d'examen est
12 transmis au juge Girouard directement, avec
13 copie à ses procureurs, et la documentation
14 listée dans le rapport du Comité d'examen est
15 jointe à cet envoi-là également.

16 Une quatrième occasion...

17 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

18 Bien, là, on était rendus à trois (3)!

19 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**

20 pour le Comité :

21 Oui, c'est...

22 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

23 pour le Comité :

24 Une troisième, pardon!

25 Une troisième occasion, c'est lors de la

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

divulgation de la preuve.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Quand?

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

En date du treize (13) mars deux mille quinze (2015).

Et, quatrièmement, alors, dans - lors de l'audience tenue les treize (13) et quatorze (14) "mars" deux mille quinze (2015)...

M^e ÉLIE TREMBLAY

pour le Comité :

Mai! Mai!

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Mai, pardon!

... mai deux mille quinze (2015), devant le premier Comité d'enquête...

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Treize (13) et quatorze (14) mai.

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Deux mille quinze (2015).

Je pourrais vous citer de larges extraits des témoignages, mais je vous... je vous

1 citerai, notamment, les pages 507 du treize
2 (13) mai et 14 - et 16, du quatorze (14) mai,
3 où on exhibe le volume 3, au juge Girouard,
4 dans le cadre de son témoignage.

5 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

6 Alors, les renvois, encore une fois, sont quoi,
7 là?

8 Pages 507?

9 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

10 pour le Comité :

11 507 du treize (13) mai deux mille quinze
12 (2015)...

13 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

14 Oui.

15 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

16 pour le Comité :

17 ... et 16 du quatorze (14) mai deux mille
18 quinze (2015).

19 Et j'ajouterais, Monsieur - si vous
20 permettez, Monsieur le Juge en chef, une
21 autre - un autre élément, c'est que, dans sa
22 lettre du vingt-deux (22) octobre deux mille
23 treize (2013), de maître Sabourin, au juge
24 Girouard, non seulement les trois (3) volumes
25 du rapport Doray sont joints, mais également la

1 lettre du juge Blanchard, qui constitue, ni
2 plus ni moins, le Comité d'examen, et dans le
3 cadre duquel le juge Blanchard fait valoir
4 certains éléments qu'il porte à la connaissance
5 du Comité d'examen.

6 Et, là-dedans, le juge Blanchard cite mot
7 à mot le passage suivant, donc :

8 *«Le juge Girouard, à l'occasion de*
9 *sa rencontre avec maître Doray, le*
10 *treize (13) août deux mille treize*
11 *(2013), en présence de ses*
12 *procureurs, a insisté pour fournir*
13 *les explications suivantes de*
14 *l'échange intervenu entre lui-même*
15 *et monsieur Lamontagne.*

16 *Il soutient que lorsqu'il est entré*
17 *dans le bureau de Lamontagne, qui*
18 *était un de ses clients à titre*
19 *d'avocat, il lui a remis de l'argent*
20 *qu'il a glissé sous le sous-main de*
21 *ce dernier dans le but de rembourser*
22 *des vidéos usagées dont il avait*
23 *pris possession antérieurement, mais*
24 *qu'il n'avait pas payées.*

25 *Il ajoute que Lamontagne lui a*

1 *remis, quelques instants plus tard,*
2 *un autocollant "Post-it" sur lequel*
3 *il était écrit : "Je suis sous*
4 *écoute, je suis filé", de même que*
5 *le chiffre maximum qu'il était*
6 *consentant à payer à Revenu Canada*
7 *et le nom de la personne disposée à*
8 *lui prêter de l'argent pour payer la*
9 *cotisation supplémentaire réclamée à*
10 *Revenu Canada.»*

11 Donc, mon point, ici, c'est que, en plus
12 des quatre (4) occasions où il a les documents,
13 les trois (3) volumes lui ont... lui ont été
14 soit exhibés, ou montrés, ou remis, bien, dans
15 le... dans le rapport même qui lui a été
16 communiqué, du juge Blanchard, l'extrait
17 spécifique qui a fait l'objet de son témoignage
18 était reproduit.

19 Alors, face à tout ça, bien, c'est...
20 comme je le mentionnais tantôt, on est - pour
21 moi, on n'est pas en présence, ici, d'un fait
22 secondaire, c'est un fait qui est central, pour
23 moi, et le témoignage qu'a rendu le juge
24 Girouard, à cet égard, emporte un niveau de
25 gravité qui justifie, à mon sens, l'élaboration

1 d'un Avis d'allégation distinct pour lui
2 permettre de faire valoir ses droits et - en
3 toute connaissance de cause, et de s'expliquer.

4 Voilà sur le point du volume 3 du rapport
5 Doray.

6 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

7 Mais, là, vous dites, le vingt-deux (22)
8 octobre deux mille treize (2013), dans sa
9 lettre, maître Sabourin aurait communiqué, au
10 juge Girouard, la synthèse...

11 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

12 pour le Comité :

13 Exact.

14 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

15 ... de maître Doray en trois (3) volumes; où
16 est-ce que vous voyez ça, là?

17 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

18 pour le Comité :

19 Alors, c'est au dernier paragraphe de la page
20 1 du vingt-deux (22) octobre deux mille treize
21 (2013), donc, il écrit :

22 *«Pour votre information, je vous*
23 *fais tenir copie de la lettre aux*
24 *membres du Comité d'examen à cet*
25 *effet et une copie des documents*

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

relatifs à ce dossier.»

Et, là, on revient à la dé... quand on regarde le rapport du Comité d'examen...

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Attendez une seconde, là, êtes-vous dans la lettre du vingt-deux (22) octobre deux mille treize (2013)?

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Exact.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

O.K.

Et vous êtes à quel endroit?

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Alors, au bas de la page... au bas... au bas de la première page...

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Oui.

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

... puis en haut de la deuxième.

M^e BERNARD SYNNOTT, membre :

Non, il y a... il y a deux (2) lettres...

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

pour le Comité :

C'est ça.

Donc, il - avec ça, il faisait parvenir une copie de la lettre - de l'avis, disons, du juge Blanchard, et tous les documents qui étaient communiqués au...

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Ah! C'est qu'il y a deux (2) lettres...

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Exact.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

... du vingt-deux (22) octobre!

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Exact.

L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :

Hum, hum.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Bon!

Je finirai par me trouver, là!

Alors, vous parlez de... de celle... page 1, alors, je cite :

«Conformément aux dispositions des procédures, le juge en chef

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 873 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Blanchard a fourni au Comité d'examen les renseignements qu'il juge utiles à l'examen du dossier.

Pour votre information, je vous fais tenir copie de la lettre aux membres du Comité d'examen à cet effet et une copie des documents relatifs à ce dossier.

Je vous informerai des prochaines étapes à [...] du Comité d'examen.»

Bon.

O.K.

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Et, les documents, vous les avez, là, listés en - ce sont ceux que le Comité d'examen, au paragraphe 12 de l'avis du Comité d'examen, vous avez la liste des documents qui leur ont été communiqués, conformément à l'article 9.1 des procédures, dont la synthèse des témoignages et éléments de maître Doray.

En passant, là-dessus, là, je me fie toujours sur ce que maître Dupuis m'a dit ce matin, ce qui... disons que le niveau de certitude est à quatre-vingt-dix-neuf point

1 neuf pour cent (99.9 %), là, maître Sabourin,
2 je l'avais oublié, mais est en... est à
3 l'extérieur du pays, ça fait que, là, là-
4 dessus, je vais... vu que maître Tremblay était
5 en copie de ces échanges-là, je vais lui
6 demander, là, de... si... de simplement nous
7 confirmer cet état de fait; donc, de confirmer
8 ce que maître Dupuis m'a rapporté ce matin...

9 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

10 Bien, on...

11 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

12 pour le Comité :

13 ... à l'effet que...

14 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

15 Bien, on n'a pas de raison de douter de la
16 crédibilité de maître Dupuis, n'est-ce pas?

17 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

18 pour le Comité :

19 Ah, absolument pas, mais sauf qu'elle a dit :
20 «Je ne peux pas vous l'assurer sur mon serment
21 d'office», puis je ne lui demande pas de le
22 faire, mais simplement si...

23 Écoutez : réglons ça facilement, je
24 prends... après vérification, ce que m'a
25 rapporté maître Dupuis m'apparaît tout à fait

1 conforme, donc les documents qui étaient joints
2 à la lettre de maître Sabourin, était la liste
3 des documents qui apparaissent à l'avis du
4 Comité d'examen, y incluant les trois (3)
5 volumes du rapport Doray.

6 Bon.

7 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

8 Bien, c'est ça que j'avais compris, de
9 maître...

10 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

11 pour le Comité :

12 Voilà!

13 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

14 ... Dupuis; elle hoche de la tête en signalant
15 que c'est exactement cela qu'elle... qu'elle
16 disait.

17 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

18 pour le Comité :

19 Voilà!

20 **L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

21 Hum.

22 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

23 pour le Comité :

24 Simplement que, ce matin, on s'était laissés en
25 parlant de maître Sabourin, on a fait la

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

démarche...

L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :

Hum, hum.

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

... puis il est à l'extérieur du...

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Bon.

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Alors, on va se - je vais m'en remettre à maître Dupuis.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

On n'est pas... on n'est pas en procès pénal où il faut avoir une preuve au-delà de tout doute raisonnable, là.

O.K.

Alors - et, ça, c'est par rapport au premier - à la première allégation que vous voudriez voir ajouter.

Et par rapport à la seconde?

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Bien, la seconde est en lien avec les directives de la Cour suprême du Canada, dans

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

l'affaire Therrien.

La Cour suprême a indiqué que toute réticence, tout manque de transparence au niveau des formulaires de mise en candidature était de nature à déconsidérer l'administration de la justice puis à avoir...

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Hum.

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

... un impact négatif sur la perception du public envers la magistrature.

Ici, j'ai bien écouté le témoignage du juge Girouard, sur la question - la divulgation de sa capacité à entendre un procès et à présider un procès dans les deux (2) langues, et j'y ai vu, personnellement, au stade sommaire - et c'est pour ça que j'aimerais entendre plus d'explications avant de le contre-interroger, sans doute - j'y ai vu une forme d'absence de transparence et de réticence ou ce qui peut s'apparenter à cela.

Et vu qu'il s'agit d'un élément qui a déjà été identifié par la Cour suprême comme étant un élément extrêmement important pour la

1 confiance du public, bien, je pense que, encore
2 une fois, dans la même veine, il serait de...

3 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

4 Mais, dans Therrien, l'information qui n'avait
5 pas été divulguée était de l'information
6 précise.

7 Les aptitudes linguistiques des gens qui
8 postulent à la magistrature constituent une
9 question qui n'est pas empirique; vous savez,
10 je ne nommerai pas de coins, là, mais dans...
11 dans ma belle province, il y a des gens qui
12 viennent de certaines régions, puis qui disent
13 qu'ils sont parfaitement bilingues, et j'ai
14 plutôt tendance à dire qu'ils sont «sans
15 langues», parce qu'ils ne peuvent ni s'exprimer
16 en anglais ni s'exprimer en français!

17 Alors, quand ça vient à la langue, vous
18 savez, il y a beaucoup de nos collègues
19 anglophones qui postulent, à la magistrature,
20 puis qui vont indiquer qu'ils sont - qu'ils se
21 sentent capables de... de mener un procès dans
22 l'autre langue, pour eux, qui est le français,
23 ils ne manquent pas de bonne foi, ils pensent
24 qu'ils ont une aptitude suffisante.

25 Moi, j'ai compris du juge Girouard que, ce

1 qu'il disait, c'est : «Je ne voulais pas
2 prétendre, par ma réponse, que j'aurais pu
3 mener - instruire une affaire compliquée,
4 pénale ou civile, en anglais»; mais il dit :
5 «Dans le domaine du droit de la famille, j'ai
6 des formulaires, c'est un domaine que je
7 connais très bien, il y a une langue que tout
8 le monde comprend, et je me sentais
9 parfaitement à l'aise d'instruire un procès
10 portant sur les droits de la famille,
11 matrimoniaux, et cetera.»

12 De là à insérer dans l'Avis d'allégations
13 une allégation spécifique à cet égard, il me
14 semble que c'est aller loin.

15 Le Comité va considérer le témoignage du
16 juge Girouard, va en évaluer la crédibilité,
17 mais il me semble que c'est aller un peu loin
18 d'ajouter une autre allégation à l'Avis des
19 allégations, mais en tout cas, je parle tout
20 haut, là, je n'aurais peut-être pas dû, mais
21 j'ai...

22 Je trouve la comparaison entre la
23 situation du juge Girouard et la situation
24 dans Therrien différente, là, il me semble que
25 c'est difficile de... de faire la...

1 l'analogie; mais en tout cas, disons, on
2 peut... on comprend le point que vous voulez
3 faire, à cet égard, votre préoccupation est
4 d'assurer la transparence dans les fiches des
5 candidats, nous comprenons cela.

6 Alors, est-ce que vous avez autre chose à
7 ajouter, par rapport à cette question?

8 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

9 pour le Comité :

10 Non, Monsieur le Juge.

11 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

12 Très bien!

13 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

14 pour le Comité :

15 Je vous soumets le tout.

16 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

17 Très bien.

18 Alors, on va entendre maître Tremblay?

19 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**

20 pour le juge Michel Girouard :

21 Évidemment, au soutien de sa prétention que le
22 chef concernant le rapport Doray, le... et mon
23 confrère est allé dans des citations, dans la
24 preuve, pour tenter de vous convaincre
25 d'ajouter le chef, mais ce n'est qu'un... une

1 accusation ou une allégation, c'est un chef
2 qu'il veut mettre là et que vous aurez à
3 débatte plus tard.

4 Je n'irai pas en défense tout de suite,
5 là-dessus, là.

6 Je prends la même - le même argumentaire,
7 je pense que, ajouter ce chef, à ce stade-ci,
8 après - on est rendus en plein milieu du...
9 au... même au tout début du contre-
10 interrogatoire - ne sert pas les fins de la
11 justice et ne remplit pas les conditions de
12 l'article 64 de la "*Loi sur les juges*"; en plus
13 du contexte général qu'on a décrit au début,
14 lorsqu'il s'agit d'une enquête qui est demandée
15 et qui est balisée par ce que le ministre de la
16 Justice ou les ministres de la Justice
17 requièrent.

18 Alors, pour ces motifs et d'autres que
19 nous plaiderons éventuellement, nous nous...
20 nous ne consentons pas à l'ajout de cette
21 allégation.

22 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

23 Et pour ce qui est de la question de la langue?

24 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**

25 pour le juge Michel Girouard :

1 Ah, ça, je suis... je suis exactement de... on
2 est sur la même page, il n'y a pas de barème
3 précis quant au niveau linguistique des uns ou
4 des autres, et, moi, j'ai entendu le juge dire
5 qu'il entendait des procès en - dans les
6 matières où il est familier, en anglais, et
7 qu'il rendait des jugements en anglais, bon,
8 pour...

9 Et, dans sa région, où c'est quatre-vingt-
10 dix-neuf pour cent (99 %) francophone, je ne
11 pense pas qu'on puisse en faire un motif...

12 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

13 Il a... il a fait des arbitrages où...

14 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**

15 pour le juge Michel Girouard :

16 Oui, avec des Indiens, et cetera.

17 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

18 ... avec des... une preuve en anglais, une
19 preuve en français.

20 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**

21 pour le juge Michel Girouard :

22 Oui.

23 Alors, je ne pense - je pense que ce
24 serait pousser l'enveloppe un peu loin que
25 d'ajouter ça, Monsieur le Juge, en tout

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

respect...

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Merci, Maître Tremblay!

M^e GÉRALD R. TREMBLAY

pour le juge Michel Girouard :

... pour mon confrère.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

On va prendre une pause pour considérer.

* * * *

- ADVENANT 14 h 28,

SUSPENSION DE L'AUDIENCE -

* * * *

- ADVENANT 15 h 04,

REPRISE DE L'AUDIENCE -

* * * *

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Alors, le Comité a délibéré, par rapport aux deux (2) demandes de maître Gravel.

Je vais aller dans l'ordre inverse de leur élaboration dans la lettre de maître Gravel du quinze (15) mai.

Maître Gravel nous dit, dans sa lettre, que le sujet suivant serait susceptible de

1 faire l'objet d'allégations distinctes et il
2 dit, et je cite :

3 *«La véracité de la fiche de*
4 *candidature (G-3) signée par le juge*
5 *Girouard le 25 janvier 2008 et plus*
6 *particulièrement en ce qui a trait à*
7 *sa déclaration voulant qu'il était*
8 *en mesure d'entendre et de présider*
9 *un procès dans la langue*
10 *"française".»*

11 Cette demande est rejetée.

12 Nous sommes d'avis que son inclusion dans
13 l'avis des allégations n'aiderait pas le
14 déroulement de l'enquête et n'aiderait pas à la
15 découverte de la vérité.

16 Par rapport à l'autre demande, Maître
17 Gravel, vous nous avez adressé deux (2)
18 lettres.

19 Dans celle que je viens de lire, vous
20 proposez que le sujet suivant serait
21 susceptible de faire l'objet d'allégations -
22 d'une allégation distincte, et je cite :

23 *«L'affirmation du juge Girouard*
24 *selon laquelle il n'a jamais été mis*
25 *en possession du volume 3 du Rapport*

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 885 -

1 ***Doray (E-3) avant le 8 mai 2017 et***
2 ***qu'il n'en avait jamais pris***
3 ***connaissance avant cette date.»***

4 Fin de citation.

5 Dans une autre lettre que vous m'adressiez
6 en tant que président du Comité d'enquête,
7 portant la même date, vous dites, et je cite :

8 ***«Le 12 mai dernier en début de***
9 ***soirée maître Rolland a transmis au***
10 ***nom du Comité un courriel requérant***
11 ***du juge Girouard la communication de***
12 ***certain documents. Selon les termes***
13 ***suivants :...»***

14 Et, là, on cite maître Rolland, et je la
15 cite :

16 ***«... le Comité d'enquête veut que le***
17 ***juge Girouard produise pour examen***
18 ***par le Comité la lettre que maître***
19 ***Tremblay a envoyé au juge Blanchard***
20 ***datée du 14 août 2013, ainsi que***
21 ***toute autre lettre en lien avec la***
22 ***synthèse et la rencontre du treize***
23 ***(13) août 2014.»***

24 Fin de citation.

25 Et, là, maître Gravel continue :

1 *dans les conclusions majoritaires du*
2 *premier Comité, je vous sou mets*
3 *qu'il est du devoir de ce Comité du*
4 *juge Girouard de dissiper tout doute*
5 *sur la question.»*

6 Alors, si nous devons accueillir votre
7 demande et ajouter une quatrième allégation à
8 l'Avis des allégations, Maître Gravel, comment
9 devrait se lire cette allégation?

10 Je suppose qu'elle commencerait :
11 *«Le juge Girouard est également*
12 *inapte à remplir utilement ses*
13 *fonctions pour avoir manqué à*
14 *l'honneur et à la dignité ainsi*
15 *qu'au devoir de la charge de juge,*
16 *alinéa 65(2) b) et c) de la "Loi sur*
17 *les juges", en déclarant faussement*
18 *au présent Comité...»*

19 Quoi?

20 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

21 pour le Comité :

22 *«N'avoir jamais été mis en*
23 *possession du volume 3 du Rapport*
24 *Doray avant le 8 mai 2017 et n'en*
25 *avoir jamais pris connaissance avant*

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

cette date.»

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Et il n'y aurait pas lieu de citer le témoignage du juge Girouard?

Vous êtes satisfait que ce résumé-là, dans votre lettre du quinze (15) mai, est précis?

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Bien, en fait, j'ai - comme je l'ai mentionné, tantôt, j'ai cité le... un extrait très, je dirais, effectivement, «précis».

Cependant, il y a d'autres extraits, dans les mêmes - dans le même passage, où c'est réitéré; donc, on pourrait identifié les pages des notes sténographiques, s'il y a lieu.

Cependant, je suis satisfait de ce passage-là qui, à mon avis, est très, très clair.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Le passage que j'ai lu, là :...

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Exact.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

«... on m'a pas exhibé...»

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Exact.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

O.K.

Alors, est-ce qu'il faudrait aussi
ajouter :

*«N'avoir jamais été mis en
possession du volume 3 du Rapport
Doray avant le 8 mai 2017 et qu'il
n'en avait jamais pris connaissance
avant cette date»?*

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Exact.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

O.K.

Alors, ça ferait partie de l'allégation,
ça...

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Exact.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

... y compris la citation.

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

pour le Comité :

On pourrait reproduire la citation, oui; je ferais les deux (2)!

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

O.K.

Alors, je vais vous demander de préparer un texte d'allégation pour le bénéfice du Comité...

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Hum, hum.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

... pour qu'on sache précisément et pour que les avocats de maître Girouard sachent précisément qu'est-ce que cette quatrième allégation - comment est-ce qu'elle se lirait; pouvez-vous faire ça?

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Très bien.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Alors, j'aimerais bien régler cette question-là, avant d'aller plus loin.

Alors, on va vous donner le temps de faire une rédaction; vous pouvez...

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Hum, hum.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

... faire ça?

Et puis quelqu'un nous avisera lorsque vous aurez un texte pour le Comité, et, lorsqu'on aura le texte, clairement, on décidera, s'il y a lieu, de permettre la modification à l'Avis des allégations.

Après ça, le cas échéant, on passera à la question de l'admissibilité des éléments de preuve qui ont été produits, aujourd'hui.

Et je répète que les avocats du juge Girouard auront l'occasion de poursuivre son examen en chef avant que maître Gravel commence son contre-interrogatoire.

Alors, vous aurez l'occasion de faire porter tout commentaire, que vous jugez opportun, par le juge Girouard, par rapport à l'allégation 3 et, si nous décidons d'inclure l'allégation 4, la même chose, avant d'entrer dans le contre-interrogatoire.

Alors, on prend une pause de quinze (15) minutes; j'espère que ça ne sera pas plus long

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

que ça!

* * * *

- ADVENANT 14 h 28,
SUSPENSION DE L'AUDIENCE -

* * * *

- ADVENANT 15 h 04,
REPRISE DE L'AUDIENCE -

* * * *

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Alors, nous étions rendus au libellé de l'allégation proposée.

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Alors, je remercie maître Tremblay de m'avoir - maître Tremblay, à ma gauche, ici; c'est parce que, moi, c'est...

Alors, je vous le lis?

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

S'il vous plaît!

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Alors, voici ce que je propose :

«Attendu que le volume 3 de la synthèse des témoignages et éléments de preuve complémentaires préparée

1 *par maître Raymond Doray en date du*
2 *13 août 2013 (le Rapport Doray) sert*
3 *d'assise à certaines des*
4 *contradictions, incohérences et*
5 *invraisemblances identifiées dans*
6 *les constatations de l'opinion*
7 *majoritaire.*

8 *Attendu que le juge Girouard a*
9 *déclaré sous serment, devant le*
10 *présent Comité, qu'il n'avait jamais*
11 *pris connaissance ni avoir été mis*
12 *en possession du volume 3 du Rapport*
13 *Doray avant le 8 mai 2017.»*

14 Et l'allégation est la suivante :

15 *«Le juge Girouard est également*
16 *inapte à remplir utilement ses*
17 *fonctions pour avoir manqué à*
18 *l'honneur et à la dignité ainsi*
19 *qu'au devoir de la charge de juge*
20 *(al 65(2) b) et c) et la "Loi sur*
21 *les juges"), en déclarant fausement*
22 *au présent Comité n'avoir jamais*
23 *pris connaissance ni avoir été mis*
24 *en possession du volume 3 du Rapport*
25 *Doray avant le 8 mai 2017.»*

1 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
2 Est-ce que vous voulez remettre ce texte-là à
3 maître Rolland?
4 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**
5 pour le Comité :
6 Vous préférez la mienne ou celle...
7 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**
8 pour le Comité :
9 Ah, la vôtre!
10 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**
11 pour le Comité :
12 Ah oui!
13 **M^e ÉLIE TREMBLAY**
14 pour le Comité :
15 Vous ne verrez pas grand-chose!
16 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
17 pour le juge Michel Girouard :
18 Est-ce que c'est...
19 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
20 Maître Tremblay, est-ce que vous avez une
21 copie?
22 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
23 pour le juge Michel Girouard :
24 Non.
25 Non.

1 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
2 Alors, il faudrait faire une copie pour...
3 **M^e ÉLIE TREMBLAY**
4 pour le Comité :
5 Je vais...
6 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
7 ... le bénéfice des procureurs de maître
8 Tremblay; vous en voulez combien?
9 Deux (2)?
10 Trois (3) copies?
11 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
12 pour le juge Michel Girouard :
13 Deux (2), trois (3) copies, puis je prends pour
14 acquis que, au cour de la soirée, ça va être
15 dactylographié, là; mais en tout cas.
16 Mais, là, ça se lit bien?
17 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**
18 pour le Comité :
19 Oui, oui!
20 **M^e ÉLIE TREMBLAY**
21 pour le Comité :
22 Oui, oui!
23 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
24 pour le juge Michel Girouard :
25 Oui?

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 896 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

O.K.

Je reviens!

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Merci, Maître Gravel!

Après mûre réflexion, le Comité fait droit à votre demande et ordonne la modification de l'Avis des allégations, selon ce que vous proposez.

Le troisième paragraphe de votre texte manuscrit deviendra l'allégation 4, n'est-ce pas?

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Oui.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Alors, maître Rolland, je vous demanderais d'incorporer, dans un nouveau texte, les modifications qui ont été adoptées, ici, aujourd'hui, de sorte qu'on ait un document avec toutes les modifications.

Je suggère que les modifications soient soulignées, comme ça, ça sera apparent à qui voudra faire l'examen de ce document-là, que ce sont des changements qui ont été faits en cours de route.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e BÉNÉDICTE DUPUIS

pour le juge Michel Girouard :

Monsieur le Juge en chef, je n'ai pas copie Word du document.

Alors, soit, si maître Tremblay peut me l'envoyer ou peut-être veulent-ils le faire eux-mêmes...

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Faites des arrangements avec...

M^e BÉNÉDICTE DUPUIS

pour le juge Michel Girouard :

Parfait!

Parfait!

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

... les avocats du Comité.

Très bien.

Alors, on passe, maintenant, à la question des documents qui ont été produits, aujourd'hui, et à leur admissibilité.

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Hum, hum.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Maître Gravel, je vous prie d'identifier les documents dont il s'agit.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Alors, le premier document - je vais y aller par ordre chronologique - alors, le premier document est une lettre de maître Tremblay, procureur du juge Girouard, adressée à maître Doray, en date du quatorze (14) août deux mille treize (2013).

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Un instant!

Lettre de maître Gérald Tremblay...

Ça, c'était à maître Doray ou c'est à...

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Alain Doray...

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

... au juge en chef...

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

... oui.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

... Edmond Blanchard?

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

À maître Doray.

1 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
2 Est-ce que je peux voir les documents, s'il
3 vous plaît?
4 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
5 pour le juge Michel Girouard :
6 Là ça va pas bien, là!
7 On l'a-tu?
8 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
9 Très bien.
10 O.K.
11 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**
12 pour le Comité :
13 Je viens...
14 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
15 Ça, c'est du quatorze (14) août deux mille
16 treize (2013).
17 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**
18 pour le Comité :
19 Exact.
20 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
21 O.K.!
22 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**
23 pour le Comité :
24 Je viens de discuter avec maître Dupuis, et
25 serait joint, à cette lettre, même si je n'en

1 suis pas sûr, un document qui nous a été
2 communiqué, ce matin, qui porte... avec une
3 page fron... - qui n'est pas datée - avec une
4 page frontispice intitulée :

5 **«Observations écrites du juge**
6 **Girouard suite à l'enquête de maître**
7 **Raymond Doray.»**

8 Je n'ai... ça me semble comme être un
9 sommaire de pièces; à mon avis, c'est un
10 document qui ne serait pas complet, puis il
11 n'est pas daté.

12 Pour l'instant, celui-là, je le mettrais
13 de côté, parce que, honnêtement, ce n'est pas
14 un document qui...

15 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

16 **«Observations...»**

17 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

18 Bon.

19 Alors...

20 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

21 **«[...] du juge Girouard...»**

22 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

23 ... on a...

24 Le premier document que vous proposez
25 qu'on reçoive en preuve, c'est la lettre de

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 901 -

1 maître Gérald Tremblay, à maître Doray, et,
2 dans cette lettre-là du quatorze (14) août deux
3 mille treize (2013) - et est-ce qu'on fait
4 mention, dans cette lettre-là, de pièces
5 jointes?

6 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**

7 pour le juge Michel Girouard :

8 Oui.

9 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

10 O.K.

11 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

12 pour le Comité :

13 Parce que je ne voyais pas de mention «pièces
14 jointes» à la fin.

15 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

16 Maître Masson, pouvez-vous nous aider?

17 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

18 pour le Comité :

19 Ça serait...

20 **M^e LOUIS MASSON**

21 pour le juge Michel Girouard :

22 Bien, je...

23 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**

24 pour le juge Michel Girouard :

25 Mais, en fait, si vous me permettez, Monsieur

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 902 -

1 le Président, lorsqu'on regarde cette lettre,
2 à la page 4, on voit les numéros de page dans
3 le haut de la lettre.

4 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

5 pour le Comité :

6 O.K.

7 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**

8 pour le juge Michel Girouard :

9 On regarde en bas, il y a des paragraphes qui
10 sont numérotés «1», «2», «3», où on dit «**voir**
11 **notre onglet 8.**»

12 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

13 Ah oui!

14 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**

15 pour le juge Michel Girouard :

16 Puis si on regarde l'observation écrite, on
17 regarde l'onglet 8, ça correspond à ce qui est
18 mentionné dans le paragraphe.

19 Alors, selon moi, selon toute
20 vraisemblance, ce document n'était qu'en
21 support de la lettre qui a été envoyée, à ce
22 moment-là.

23 **M^e LOUIS MASSON**

24 pour le juge Michel Girouard :

25 Bon!

1 Attends un peu, là!
2 Ça, c'est la lettre...
3 **M^e BERNARD SYNNOTT, membre :**
4 Donc, l'onglet 8, ce n'est pas...
5 C'est le contrat d'acquisition, l'onglet
6 8, non?
7 Vous êtes à la page 4?
8 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**
9 pour le juge Michel Girouard :
10 Exact.
11 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**
12 Oui.
13 **M^e BERNARD SYNNOTT, membre :**
14 Bien, c'est parce que je regarde...
15 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**
16 pour le juge Michel Girouard :
17 Ils disent...
18 **M^e BERNARD SYNNOTT, membre :**
19 ... 2, c'est maître Girouard qui a lui-même
20 préparé le contrat d'acquisition.
21 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**
22 pour le juge Michel Girouard :
23 ... *«voir notre onglet 8»*, et puis le document
24 qui s'intitule *«Observations écrites...»*
25 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 904 -

1 pour le Comité :
2 O.K.
3 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**
4 pour le juge Michel Girouard :
5 «... *du juge Girouard*» auquel maître Gravel
6 fait référence...
7 **M^e BERNARD SYNNOTT, membre :**
8 O.K.
9 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**
10 pour le juge Michel Girouard :
11 ... lorsqu'on regarde les numéros, on parle
12 «*onglet 8, Burger King*», alors, selon moi,
13 c'est conforme, c'est-à-dire que c'était la
14 table des pièces...
15 **M^e PAULE VEILLEUX, membre :**
16 Hum, hum.
17 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**
18 pour le juge Michel Girouard :
19 ... qui accompagnait...
20 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**
21 Hum.
22 **M^e PAULE VEILLEUX, membre :**
23 Oui...
24 **M^e BÉNÉDICTE DUPUIS**
25 pour le juge Michel Girouard :

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

... la lettre.

M^e PAULE VEILLEUX, membre :

... ça ferait du bon sens.

L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :

O.K.

O.K.

Oui, ç'a du sens.

M^e PAULE VEILLEUX, membre :

Hum.

M^e BÉNÉDICTE DUPUIS

pour le juge Michel Girouard :

Donc, même s'il n'y a pas la mention «pièces jointes», j'en déduis que c'était, à ce moment-là, le document.

M^e BERNARD SYNNOTT, membre :

O.K., ç'a de l'allure!

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

La difficulté avec ça, c'est que la lettre renvoie à d'autres onglets, notamment l'onglet 4.

L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :

Hum, hum.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Écoutez : si on va... puis je comprends le raisonnement que vous mettez de l'avant, Maître

1 Dupuis, mais si on va au deuxième paragraphe de
2 la page 4, on dit :

3 «*Quant à Philippe Pomerleau...*»

4 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

5 Onglet 6.

6 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

7 Onglet 6 de la synthèse de maître Doray; alors,
8 ça, ça serait un onglet à un autre...

9 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

10 pour le Comité :

11 Oui.

12 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

13 ... document.

14 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

15 Hum, hum.

16 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

17 O.K.!

18 O.K.

19 Mais, Maître Tremblay, la lettre provient
20 de vous!

21 Alors, qu'est-ce qui...

22 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

23 Mais qu'est-ce qu'il y avait, oui, comme pièces
24 jointes?

25 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**

1 pour le juge Michel Girouard :
2 Oh!
3 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
4 On me dit que vous avez une mémoire d'éléphant!
5 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
6 pour le juge Michel Girouard :
7 Alors, écoutez : eh bien, pour être bien
8 honnête, je vais laisser maître Masson répondre
9 à propos de ma lettre!
10 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
11 Très bien!
12 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
13 pour le juge Michel Girouard :
14 Non, mais...
15 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
16 Alors...
17 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
18 pour le juge Michel Girouard :
19 Non, c'est parce que écoutez : c'est madame...
20 puis je ne veux pas remettre ça à tout le
21 monde, là, mais c'est... moi, je ne me suis pas
22 occupé de ramasser ces documents-là et, au
23 meilleur de ma connaissance, je ne sais pas
24 si...
25 **M^e LOUIS MASSON**

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

pour le juge Michel Girouard :

Ça, ici.

Ça, ici.

Ah, oui, c'est ça!

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Là je ne suis pas convaincu que...

M^e GÉRALD R. TREMBLAY

pour le juge Michel Girouard :

Que c'est la même chose.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

... des onglets accompagnaient cette lettre-là, mais il y a certainement un recueil qui a été préparé, à un moment donné, avec des onglets.

Mais de là à dire que ce recueil-là accompagnait la lettre; vous voyez la difficulté que j'ai, maître...

De là à dire que les... que ce document-là intitulé :

«Observations écrites du juge Girouard suite à l'enquête de maître Raymond Doray.»

Et, ensuite :

«Réponse à la synthèse de maître Doray.»

Ces deux (2) feuilles-là... que ces deux

1 (2) feuilles-là accompagnaient la lettre de
2 maître Tremblay, du quatorze (14) août deux
3 mille treize (2013), vous voudrez peut-être les
4 introduire séparément.

5 Je vous remets ça, maître Rolland, les
6 deux (2) feuilles.

7 Alors, le premier document que vous
8 proposez, Maître «Tremblay», c'est la lettre du
9 quatorze (14) août deux mille treize (2013).

10 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

11 pour le Comité :

12 Là vous me parliez, Monsieur le Juge?

13 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

14 Premier document que vous proposez, au Comité,
15 de recevoir en preuve, c'est la lettre du
16 quatorze (14) août deux mille treize (2013), en
17 provenance de maître Tremblay et maître Marco
18 Labrie.

19 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

20 pour le Comité :

21 Exactement.

22 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

23 O.K.

24 Ça, c'est le premier document.

25 Bon!

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 910 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Exactement.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Le prochain!

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Le deuxième document, c'est une lettre de maître Sabourin, du vingt-deux (22) octobre deux mille treize (2013).

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Maître Rolland?

M^e EMMANUELLE ROLLAND

pour le Comité :

Oui!

Excusez-moi!

Juste un instant, Monsieur le Juge.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Alors, deuxième document, c'est une lettre de maître Sabourin, à l'honorable Michel Girouard, copie conforme à maître Gérald Tremblay, à laquelle est annexée une lettre de maître Sabourin, à mon intention, ainsi qu'à celle du juge en chef Glenn Joyal et de l'honorable A.J. LeBlanc de la Cour supérieure de la Nouvelle-

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Écosse.

Les deux (2) lettres sont datées le vingt-deux (22) octobre deux mille treize (2013); c'est ça?

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Oui!

J'ajouterais, par contre, que c'est incomplet, parce qu'il y avait, aussi, comme on en a convenu, ce matin, joint à ça, toute la documentation qui était communiquée, en même temps, au Comité d'examen, et qui est listée au paragraphe 12 du rapport du Comité d'examen.

Et, ça, on en a discuté, ce matin, là, d'où l'expression :

«Je vous fais tenir copie de la lettre aux membres du Comité d'examen à cet effet, et une copie des documents relatifs à ce dossier.»

Donc, il faut comprendre, à ce stade-ci, que la liste des documents qui apparaît au paragraphe 12 du rapport du Comité d'examen était jointe à cet envoi-là.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 912 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Dûment noté!

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Ça va!

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Prochain document!

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Prochain document...

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Quand je dis «dûment noté», là, je veux dire que maître Rolland a noté ça!

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

«Rolland», ça rime avec «dûment»!

Prochain document, c'est une lettre du huit (8) janvier deux mille quatorze (2014), qui est adressée à maître Norman Sabourin, par maître Gérald Tremblay.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

O.K.

Alors, ça, c'est le troisième document.

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Exact.

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 913 -

1 Le quatrième document, c'est une lettre
2 adressée à l'honorable Michel Girouard, par
3 maître Sabourin, avec copie conforme à maître
4 Tremblay et maître Masson, en date du onze (11)
5 février deux mille quatorze (2014).

6 **M^e LOUIS MASSON**

7 pour le juge Michel Girouard :

8 Onze (11) février deux mille quatorze (2014).

9 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

10 Oui!

11 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

12 pour le Comité :

13 Était joint, à cette lettre-là, le rapport du
14 Comité d'examen, ainsi que, encore une fois, la
15 même liste de documents qui apparaît au
16 paragraphe 12 du rapport du Comité d'examen.

17 **M^e LOUIS MASSON**

18 pour le juge Michel Girouard :

19 Bon!

20 Excusez, Maître Gravel, là.

21 Pardonnez-moi, je vais...

22 Onze (11) février deux mille quatorze
23 (2014), la lettre adressée à l'honorable Michel
24 Girouard?

25 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 914 -

1 pour le Comité :
2 Tout à fait, oui.
3 **M^e LOUIS MASSON**
4 pour le juge Michel Girouard :
5 O.K.!
6 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**
7 pour le Comité :
8 Ça va?
9 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
10 Et qu'est-ce qui accompagnait cette lettre-là?
11 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**
12 pour le Comité :
13 Alors, c'était le rapport du Comité d'examen,
14 ainsi que les pièces qui apparaissent au
15 paragraphe 12 du rapport du Comité d'examen.
16 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
17 Très bien!
18 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**
19 pour le Comité :
20 Et, là, cette fois-ci, tout à l'heure, lorsque
21 maître Dupuis a fait l'inventaire, ce qu'on
22 nous remet, aujourd'hui, qui sont les pièces -
23 donc, il y a : le rapport du Comité d'examen,
24 la lettre du juge Rolland, du trente (30)
25 novembre deux mille douze (2012), intégrale, la

1 lettre du juge - de l'honorable juge Girouard,
2 à maître Sabourin, du onze (11) janvier deux
3 mille treize (2013), intégrale, les «sections»
4 1, 2 et 3 de la synthèse de témoignage de
5 maître Doray...

6 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

7 Non, on a parlé de «volumes», jusqu'à
8 maintenant.

9 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

10 pour le Comité :

11 Oui.

12 Excusez-moi!

13 Volumes 1, 2 et 3...

14 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

15 Très bien.

16 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

17 pour le Comité :

18 ... de la synthèse de maître Doray.

19 Par contre, il n'y a pas les annexes, on
20 prend pour acquis que les annexes de la
21 synthèse de maître Doray étaient -
22 accompagnaient le document.

23 Et, donc, il n'y a pas - il y avait, à
24 l'époque, comme avec l'autre document,
25 l'enregistrement vidéo qui figure au paragraphe

1 12 du rapport du Comité d'examen; donc, c'est
2 incomplet, mais je vous en fait état.

3 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

4 O.K.

5 Alors, ça, vous allez nous présenter ça
6 comme une pièce...

7 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

8 pour le Comité :

9 Oui.

10 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

11 ... qu'on va brocher ensemble...

12 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

13 pour le Comité :

14 Oui.

15 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

16 ... c'est ça?

17 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

18 pour le Comité :

19 Mais ce que je pourrais faire, par exemple -
20 et, là, je vous pose la question.

21 Comme je viens de le mentionner,
22 manifestement, c'est incomplet comme document,
23 dans le sens où je donnais l'exemple de la
24 synthèse Doray, il y a les trois (3) - il y a
25 le texte des trois (3) volumes, mais les

1 annexes ne sont pas là, alors que les annexes
2 étaient jointes au rapport du Comité d'examen.

3 Alors...

4 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

5 Mais est-ce que les annexes servent un but
6 autre que d'avoir un document complet?

7 Il me semble que la question importante,
8 c'est que le volume 3...

9 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

10 pour le Comité :

11 Exact!

12 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

13 ... a été acheminé au juge Girouard!

14 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

15 pour le Comité :

16 Voilà!

17 Ça, c'est le point pour lequel j'ai
18 demandé la communication de ces documents-là.

19 Maintenant, je veux - par contre, je pense
20 que c'est important, dans les notes, que ça
21 soit bien mentionné que "*certaines*" des piè... -
22 certaines des pièces jointes ne sont pas
23 complètes.

24 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

25 Très bien!

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Alors, revenant à ma question :...

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Oui.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

... est-ce que vous allez brocher ces documents-là ensemble, de sorte qu'on leur donnerait une cote pour l'intégralité des documents?

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Oui!

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Très bien!

Prochain document?

M^e LOUIS MASSON

pour le juge Michel Girouard :

Si vous permettez!

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Oui?

M^e LOUIS MASSON

pour le juge Michel Girouard :

Je veux juste être sûr de bien comprendre, là.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Oui.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e LOUIS MASSON

pour le juge Michel Girouard :

Donc, le...

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Tout à fait!

M^e LOUIS MASSON

pour le juge Michel Girouard :

... document 4 - je me permets d'interpeller mon confrère! - le document 4, c'est la lettre du onze (11) février à laquelle on joint le rapport du Comité d'examen...

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Tout à fait.

M^e LOUIS MASSON

pour le juge Michel Girouard :

... c'est bien ça?

Est-ce que je peux me permettre une observation, à cette étape-ci?

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Certainement!

Allez-y!

M^e LOUIS MASSON

pour le juge Michel Girouard :

D'accord.

1 Rien n'indique qu'on nous transmet, à ce
2 moment-là, les pièces mentionnées au paragraphe
3 12.

4 Ce qui est mentionné, c'est que cette
5 information a déjà - a été transmise au juge
6 Girouard; donc, ce n'est pas évident, là, que
7 c'est transmis en même temps que ça, là.

8 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

9 Alors, c'est un point à faire peut-être plus
10 tard, là, mais...

11 **M^e LOUIS MASSON**

12 pour le juge Michel Girouard :

13 Juste à des fins...

14 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

15 ... l'observation...

16 **M^e LOUIS MASSON**

17 pour le juge Michel Girouard :

18 ... de précision.

19 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

20 ... votre observation est notée.

21 **M^e LOUIS MASSON**

22 pour le juge Michel Girouard :

23 Merci!

24 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

25 Autre document que vous voudriez que le Comité

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

reçoive en preuve?

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Le seul autre - ça, ça fait le tour des documents qui ont été remis, ce matin.

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Hum, hum.

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Il y a un document que, dans mes vérifications, au cours de la fin de semaine, c'était la divulgation de la preuve par laquelle le volume - j'en ai parlé tantôt - la divulgation de la preuve par laquelle le volume 3 a été communiqué dans le cadre de la divulgation de la preuve du premier Comité.

À l'heure actuelle, je ne sais pas, je pense que je vais en discuter avec mes confrères; je ne suis pas sûr si c'est nécessaire.

On pourrait peut-être en venir à une admission, là-dessus, que ç'a été communiqué...

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Ça serait bien!

Ça serait...

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 922 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

... à telle...

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

... bien!

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

... date, dans le cadre de la communication de la preuve.

M^e GÉRALD R. TREMBLAY

pour le juge Michel Girouard :

On va s'en reparler.

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Oui.

M^e GÉRALD R. TREMBLAY

pour le juge Michel Girouard :

Parce que, à ce stade-ci, j'en ai déjà parlé à mon confrère, mais si le Conseil prenait en main le document 3, ma lettre du deux (2) décembre.

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Celle-là, confrère, elle avait déjà été produite.

1 L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

2 Ah!

3 O.K.

4 M^e GÉRALD R. TREMBLAY

5 pour le juge Michel Girouard :

6 Autrement, elle a été produite où?

7 M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

8 pour le Comité :

9 Bien, il y a quelques jours.

10 M^e GÉRALD R. TREMBLAY

11 pour le juge Michel Girouard :

12 Mais ça fait...

13 M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

14 pour le Comité :

15 Au début des audiences.

16 M^e GÉRALD R. TREMBLAY

17 pour le juge Michel Girouard :

18 O.K.

19 Mais ça fait - bien, je ne vois pas
20 pourquoi c'est marqué «3», ici; en tous les
21 cas!

22 M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

23 pour le Comité :

24 Mais c'est... je pense que c'est «G-3».

25 M^e GÉRALD R. TREMBLAY

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 924 -

1 pour le juge Michel Girouard :
2 G-3?
3 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**
4 pour le Comité :
5 Oui.
6 **M^e LOUIS MASSON**
7 pour le juge Michel Girouard :
8 Oui.
9 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
10 pour le juge Michel Girouard :
11 Alors, dans la même logique qu'un document qui
12 en réfère à un autre, si vous regardez la
13 lettre à maître Norman «Saboutin», oui -
14 «Saboutin», il serait fâché! - de maître Norman
15 Sabourin - c'est bien G-3, confrère?
16 **M^e LOUIS MASSON**
17 pour le juge Michel Girouard :
18 J'ai juste 3, moi.
19 **M^e BERNARD SYNNOTT, membre :**
20 G-3, c'est la fiche...
21 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
22 G-3...
23 **M^e BERNARD SYNNOTT, membre :**
24 ... de candidature.
25 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

1 ... ça m'étonnerait, hein!

2 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**

3 pour le Comité :

4 Non.

5 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

6 pour le Comité :

7 Non, non!

8 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**

9 pour le Comité :

10 Non.

11 **M^e ÉLIE TREMBLAY**

12 pour le Comité :

13 G-3, c'est fiche de candidature.

14 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**

15 pour le juge Michel Girouard :

16 Alors, je l'ai montrée, tantôt, c'est produit.

17 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**

18 pour le Comité :

19 Attendons un petit peu!

20 Elle est...

21 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**

22 pour le juge Michel Girouard :

23 Vous allez être capable...

24 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**

25 pour le Comité :

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 926 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

... ici.

M^e GÉRALD R. TREMBLAY

pour le juge Michel Girouard :

... de trouver ça!

M^e EMMANUELLE ROLLAND

pour le Comité :

Excusez-moi!

C'est G-...

M^e ÉLIE TREMBLAY

pour le Comité :

1.

M^e EMMANUELLE ROLLAND

pour le Comité :

... 1.

G-1, c'est treize (13) août deux mille treize (2013).

C'était...

M^e GÉRALD R. TREMBLAY

pour le juge Michel Girouard :

Alors, moi, c'est la lettre...

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Hum.

M^e GÉRALD R. TREMBLAY

pour le juge Michel Girouard :

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 927 -

1 ... du deux (2)...

2 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**

3 pour le Comité :

4 ... deux (2) décembre.

5 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**

6 pour le juge Michel Girouard :

7 ... décembre.

8 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**

9 pour le Comité :

10 Oui, oui!

11 Elle était dans G-1.

12 **M^e ÉLIE TREMBLAY**

13 pour le Comité :

14 Elle est en liasse, là.

15 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**

16 pour le Comité :

17 Effectivement!

18 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

19 pour le Comité :

20 G-1.

21 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**

22 pour le Comité :

23 Elle est en liasse dans G-1.

24 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**

25 pour le juge Michel Girouard :

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Elle est en liasse dans G-1.

Alors, si vous arrivez à la lettre du deux (2) décembre deux mille treize (2013), on réfère - évidemment, c'était sur une base confidentielle, et j'aimerais que ça demeure sur une base confidentielle...

L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :

Hum, hum.

M^e GÉRALD R. TREMBLAY

pour le juge Michel Girouard :

... on réfère à l'état de santé de notre client...

L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :

Hum.

M^e GÉRALD R. TREMBLAY

pour le juge Michel Girouard :

... attesté du certificat médical.

Alors, je vous donne, pour compléter la lettre - le certificat médical était attaché à cette lettre.

J'en ai deux (2); je vous en ai donné, tantôt, confrère ou si vous voulez...

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Non.

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 929 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e GÉRALD R. TREMBLAY

pour le juge Michel Girouard :

... une autre copie?

Alors, c'est...

M^e EMMANUELLE ROLLAND

pour le Comité :

Maître Tremblay, est-ce que...

M^e GÉRALD R. TREMBLAY

pour le juge Michel Girouard :

Maître Rolland va tout démêler ça!

M^e EMMANUELLE ROLLAND

pour le Comité :

Oui!

Est-ce qu'on joindrait ça, donc, à E-1,
donc, en liasse.

M^e GÉRALD R. TREMBLAY

pour le juge Michel Girouard :

Oui.

Oui.

On mettrait ça - si vous pouvez juste
brocher avec la lettre du deux (2) décembre.

M^e BERNARD SYNNOTT, membre :

À G-1.

M^e GÉRALD R. TREMBLAY

pour le juge Michel Girouard :

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 930 -

1 Hein?
2 À G-1, mais au bon endroit.
3 Et demander...
4 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**
5 pour le Comité :
6 Juste un instant!
7 Excusez!
8 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
9 pour le juge Michel Girouard :
10 ... demander au Tribunal de... que ce document,
11 si on peut noter dessus «confidentiel», là,
12 parce qu'on parle de l'état de santé de
13 quelqu'un.
14 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
15 Bon.
16 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
17 pour le juge Michel Girouard :
18 Merci!
19 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**
20 pour le Comité :
21 Alors c'était, Maître Tremblay, au soutien de
22 votre lettre du deux (2) décembre?
23 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
24 pour le juge Michel Girouard :
25 Oui.

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 931 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e EMMANUELLE ROLLAND

pour le Comité :

Très bien.

Je l'ai, ici.

M^e GÉRALD R. TREMBLAY

pour le juge Michel Girouard :

Merci!

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

C'est la fin de la journée!

Tout le monde est fatigué...

M^e LOUIS MASSON

pour le juge Michel Girouard :

Tout...

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

... il y a des «E-3», puis des «G-1», puis des «ceci», puis des «cela»...

M^e GÉRALD R. TREMBLAY

pour le juge Michel Girouard :

Tous mêlés!

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

... tous mêlés!

En fin de semaine, j'ai lu la transcription; Monsieur Bédard, vous êtes un magicien!

Qu'on puisse suivre, à l'occasion, la

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

discussion, c'est tout à votre crédit!

Il est quatre heures et quart (4 h 15), quatre heures et vingt (4 h 20), l'édifice ferme à quatre heures et demie (4 h 30).

Je vous demanderais de voir s'il n'y a pas moyen de mettre de l'ordre, là-dedans, pour le bénéfice du Comité, de sorte que, demain matin, à neuf heures et demie (9 h 30), on aura - là je ne veux pas être exhaustif - mais on aura un Avis des allégations modifié, avec toutes les modifications qui ont été acceptées; il y aura de l'ordre dans la documentation.

Je vois mal comment on refuserait l'admission en preuve de ces documents-là, Maître Tremblay.

M^e GÉRALD R. TREMBLAY

pour le juge Michel Girouard :

Oui, il va y avoir un débat sur l'admissibilité, mais c'est... probablement que ça se dirigera vers «admis à quels fins»?

Est-ce que c'est...

L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :

Hum.

M^e GÉRALD R. TREMBLAY

pour le juge Michel Girouard :

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 933 -

1 Il faut que ça soit clair, là, t'sais, que
2 c'est...
3 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
4 O.K.
5 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
6 pour le juge Michel Girouard :
7 Si quelqu'un...
8 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
9 O.K.
10 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
11 pour le juge Michel Girouard :
12 ... dit là-dedans que...
13 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
14 Parlez-vous-en!
15 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
16 pour le juge Michel Girouard :
17 Très bien!
18 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
19 Demain matin, à neuf heures et demie (9 h 30),
20 de grâce, venez avec quelque chose qui est plus
21 logique dans sa présentation.
22 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
23 pour le juge Michel Girouard :
24 Excusez-moi!
25 Étant donné le travail que vous nous

1 donnez, Monsieur le Juge, maître Masson dit
2 que, une demi-heure (½) de plus, ça serait
3 peut-être utile pour mettre de l'ordre...

4 **M^e LOUIS MASSON**

5 pour le juge Michel Girouard :

6 Demain matin.

7 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

8 Vous préféreriez qu'on commence à dix heures
9 (10 h 00)?

10 **M^e LOUIS MASSON**

11 pour le juge Michel Girouard :

12 Une suggestion respectueuse, Monsieur...

13 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

14 Oui.

15 **M^e LOUIS MASSON**

16 pour le juge Michel Girouard :

17 ... le Président.

18 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

19 Maître Gravel!

20 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**

21 pour le Comité :

22 Bien, j'imagine que maître Masson... je ne mets
23 pas en doute la nécessité...

24 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

25 Hum, hum.

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 935 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

... invoqué par maître Masson!

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Alors, mettez de l'ordre, là, dans les pièces qui doivent être reçues en preuve.

Vous, Maître Tremblay, identifiez précisément où vous voudriez que ce certificat médical se retrouve dans les liasses de documents qu'on a.

Et puis, une fois qu'on aura réglé ça, puis j'espère que ça va se faire rapidement, maître - le juge Girouard reprendra la barre des témoins, et, Maître Tremblay ou Maître Masson, vous allez poursuivre, si vous le voulez, l'examen en chef du juge Girouard; compris?

Alors, à demain matin!

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

Juste...

L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :

Oui?

M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL

pour le Comité :

1 ... est-ce que vous voulez qu'on s'occupe de
2 l'Avis d'allégations ou c'est...
3 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
4 Bien...
5 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**
6 pour le Comité :
7 Donc...
8 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
9 Vous...
10 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**
11 pour le Comité :
12 ... d'arriver avec...
13 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
14 Vous êtes...
15 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**
16 pour le Comité :
17 ... une version...
18 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
19 Vous êtes un avocat... l'avocat du - un des
20 avocats du Comité; maître Rolland l'est; elle
21 est, je dirais, assez «débordée», alors...
22 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**
23 pour le Comité :
24 Bon.
25 Parfait!

1 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
2 ... si vous vouliez travailler ensemble, parce
3 que, ça, c'est une question de rédaction, ça!
4 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**
5 pour le Comité :
6 Alors, d'ici demain matin, on va vous envoyer
7 un projet pour approbation; ça vous va?
8 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
9 Merci!
10 **M^e MARC-ANDRÉ GRAVEL**
11 pour le Comité :
12 Très bien.
13 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
14 Parfait!
15 Les audiences reprendront, demain matin,
16 à dix heures (10 h 00).
17 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
18 pour le juge Michel Girouard :
19 Merci...
20 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
21 Merci!
22 **M^e GÉRALD R. TREMBLAY**
23 pour le juge Michel Girouard :
24 ... Monsieur le Juge!
25 **M^e EMMANUELLE ROLLAND**

Le 16 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 938 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

pour le Comité :
Merci!

* * * *

- ADVENANT 15 h 15,
L'AUDIENCE EST SUSPENDUE AU
17 MAI 2017, À 10 h 00 -

* * * *

Je soussigné, ROGER BÉDARD, sténotypiste
officiel, certifie sous mon serment d'office
que la preuve qui précède est la transcription
exacte et fidèle de mes notes sténotypiques.

ROGER BÉDARD, s.o.